



# Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

## Première Commission

14<sup>e</sup> séance

Mardi 22 octobre 2013, à 10 heures

New York

Président : M. Dabbashi ..... (Libye)

*En l'absence du Président, M. Nikolić (Monténégro), Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 5.

### Points 89 à 107 de l'ordre du jour (suite)

#### Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision présentés au titre des points relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Conformément à notre programme de travail et à notre calendrier, nous allons d'abord écouter une déclaration liminaire concernant le groupe « Espace extra-atmosphérique ». Ensuite, je donnerai la parole aux orateurs restants au titre des groupes « Armes nucléaires » et « Mécanisme de désarmement ».

Avant de poursuivre, je donne la parole au Secrétaire de la Commission pour une brève annonce.

**M. Nakano** (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : Je tiens à informer les représentants que, derrière la porte au fond de la salle, des membres du personnel du Secrétariat sont prêts à recueillir les parrainages supplémentaires des projets de résolution.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'ai maintenant le plaisir d'accueillir à la tribune le Président du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, M. Victor Vasiliev, de la Fédération de Russie, qui va prononcer une déclaration liminaire concernant le groupe « Espace extra-atmosphérique ».

**M. Vasiliev** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : C'est pour moi un grand plaisir de voir aujourd'hui autant de visages connus, puisque c'est ici et à Genève que j'ai travaillé pour l'essentiel. Je voudrais souhaiter la bienvenue à tous ceux que je connais, ainsi qu'aux nouveaux venus à la Première Commission. Les choses bougent. De nouvelles personnes arrivent – ainsi que de nouvelles idées, probablement.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

En ma qualité de Président du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter le rapport du Groupe (A/68/189), lequel a été adopté par consensus. Ce rapport est le résultat d'une étude réalisée par 15 experts représentant l'Afrique du Sud, le Brésil, le Chili, la Chine, les États-Unis, la France, l'Italie, le Kazakhstan, le Nigéria, la République de Corée, la Roumanie, le Royaume-Uni, Sri Lanka, l'Ukraine et la Russie. Mais il découle également des vues de nombreux autres États,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-52532(F)



Document adapté

Merci de recycler



tant présentées en réponse aux résolutions respectives de l'Assemblée générale concernant les mesures de transparence et de confiance, que soumises directement au Groupe, ainsi que de l'interaction du Groupe avec d'autres organisations et instances internationales telles que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, l'Union internationale des télécommunications et l'Organisation météorologique mondiale, entre autres.

Cette étude, entreprise 20 ans après la publication du précédent rapport du Secrétaire général sur la question (A/48/305), traduit la dépendance croissante de l'humanité vis-à-vis des utilisations de l'espace et l'augmentation spectaculaire du nombre d'intervenants dans les activités spatiales. D'après les données, on compte aujourd'hui plus de 1 000 satellites opérationnels en orbite. Plus de 60 États, groupes de gouvernements et autres entités possèdent ou exploitent ces engins, et les États sont de plus en plus nombreux à devenir des nations spatiales ou à exploiter davantage leurs ressources spatiales.

Le Groupe a reconnu les instruments internationaux et traités existants sur l'espace extra-atmosphérique qui prévoient plusieurs mesures de transparence et de confiance. Parallèlement, les experts ont convenu que des mesures supplémentaires étaient nécessaires pour relever les défis liés aux activités spatiales. Dans ce contexte, le Groupe a pris note des travaux en cours sur plusieurs volets – parmi lesquels l'on peut citer les débats qui se tiennent à la Première Commission, l'examen, dans le cadre de la Conférence du désarmement, du point de l'ordre du jour « Prévention d'une course aux armements dans l'espace », et l'introduction du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre les objets spatiaux.

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a créé un Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, chargé de recommander, entre autres, un ensemble de directives visant à améliorer la sûreté et la viabilité des activités spatiales. L'Union européenne a présenté un projet de code de conduite international non contraignant et a tenu des consultations sur ledit projet. Il convient de noter que certains États ou groupes d'États se sont engagés à ne pas être les premiers à déployer des armes dans l'espace. Le Groupe apprécie à leur juste valeur le travail effectué par les organisations régionales et internationales et les contributions apportées par les

organisations non gouvernementales pour promouvoir la sécurité dans l'espace.

Au terme de trois sessions de discussions longues et approfondies, lesquelles se sont prolongées entre les sessions, le Groupe d'experts gouvernementaux a défini des recommandations comprenant un ensemble de mesures consacrées aux activités spatiales. Le Groupe a convenu que les mesures proposées devaient être de nature non contraignante et appliquées de manière volontaire, sans préjudice de la mise en œuvre des mesures qui relèvent des obligations existantes incombant aux États Membres parties à ces arrangements.

Parmi les recommandations spécifiques figurent des mesures visant à améliorer la transparence des activités spatiales, notamment par l'échange d'informations sur les politiques spatiales; l'établissement de notifications relatives aux activités spatiales menées, afin de réduire les risques; et l'organisation de contacts et de visites d'installations et de sites de lancement. Elles prévoient également des mécanismes de coordination et de consultation visant à améliorer l'interaction entre les participants aux activités spatiales et à clarifier toute information ou situation ambiguë.

Le Groupe d'experts gouvernementaux a recommandé de renforcer la coordination et l'interaction entre les participants aux activités spatiales, notamment les agences spatiales nationales, les organisations internationales dotées d'un mandat spécifique et les opérateurs commerciaux.

Les délibérations au sein du Groupe ont prouvé que de nombreuses questions pertinentes pouvaient être réglées par l'interaction et le dialogue. Il a également été conclu que le Groupe lui-même était un bon moyen de promouvoir la confiance. En ce qui me concerne, j'ai eu l'occasion de voir la diversité des missions – politiques, techniques et scientifiques – qui sont déployées par différentes organisations et des organes de l'ONU afin de régler les questions de sécurité de l'espace. J'en ressors fermement convaincu qu'il suffirait de savoir générer des synergies pour accomplir beaucoup de choses.

Mes collègues experts ont toujours insisté sur le fait que, tout en étant ambitieux, il convient de faire preuve de réalisme si nous voulons que notre étude soit examinée avec sérieux par les États Membres. En conséquence, nous avons tâché de présenter des propositions pratiques et réalisables, qui n'entravent ni les droits souverains ni la sécurité des États. De ce point

de vue, je souligne une fois encore que les mesures exposées dans le présent rapport sont volontaires, et que nombre d'entre elles découlent d'instruments existants.

Je vais maintenant aborder les conclusions et les recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux.

Le Groupe engage les États à examiner et à appliquer, dans le cadre de leurs mécanismes nationaux pertinents, les mesures de transparence et de confiance proposées. J'appelle les délégations de la Première Commission et les missions auprès de l'ONU à porter le présent rapport à l'attention de leurs autorités et administrations spatiales nationales.

Le Groupe recommande l'adoption et le respect universels du cadre juridique régissant les activités spatiales. J'encourage les États qui ne sont pas encore parties aux traités internationaux régissant les utilisations de l'espace à envisager de les ratifier ou d'y adhérer.

Le Groupe d'experts gouvernementaux recommande à l'Assemblée générale de déterminer la voie à suivre pour promouvoir les mesures de transparence et de confiance dans l'espace. J'appelle les délégations de la Première Commission à décider du ou des cadres appropriés devant lesquels renvoyer les mesures de transparence et de confiance pour qu'elles y soient examinées et qu'elles emportent l'adhésion générale. Je crois comprendre que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son groupe de travail pertinent examineront les directives. Je sais également qu'un projet de résolution est en cours de rédaction sur les conclusions du travail du Groupe d'experts gouvernementaux. Il prévoit l'examen universel des mesures de transparence et de confiance et renvoie les recommandations du rapport à la Conférence du désarmement. J'appelle les délégations à appuyer cette approche et à adopter par consensus le projet de résolution. Je suis très heureux que, pour la première fois, le projet de résolution ait été présenté avec ses trois auteurs initiaux – la Russie, la Chine et les États-Unis – et je crois savoir que le nombre de coauteurs continue d'augmenter.

Comme le recommande le Groupe, j'encourage les délégations à envisager que les Première et Quatrième Commissions puissent décider de tenir des réunions ad hoc conjointes face à de possibles menaces à la sécurité et à la viabilité de l'espace. Il me semble qu'aujourd'hui, la Quatrième Commission va également

se pencher sur les questions relatives à l'espace, et nombre des questions qui seront abordées en Quatrième Commission se rapportent à la sécurité de l'espace et intéressent les participants à la Première Commission.

Je renouvelle l'appel lancé par le Groupe au Secrétaire général et au Secrétariat pour qu'ils fassent distribuer le présent rapport à toutes les entités et tous les organismes compétents des Nations Unies afin qu'ils puissent contribuer à la mise en œuvre concrète des conclusions et recommandations qui y figurent.

Pour terminer, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à mes collègues et amis experts qui ont travaillé de concert pour obtenir un résultat concret consensuel. J'apprécie également le fort intérêt que le travail du Groupe a suscité dans de nombreux États et dans la communauté des organisations non gouvernementales. Je remercie chaleureusement le personnel du Bureau des affaires de désarmement, qui a fait office de secrétariat du Groupe, ainsi que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, qui a rempli un rôle consultatif auprès du Groupe.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Vasiliev de sa déclaration.

Conformément à la pratique établie de la Commission, je vais à présent suspendre la séance pour que les délégations puissent avoir une discussion interactive avec M. Vasiliev, sous la forme d'un jeu de questions-réponses, dans un cadre informel.

*La séance, suspendue à 10 h 15, est reprise à 10 h 20.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je vais à présent donner la parole aux orateurs restants au titre du groupe « Mécanisme de désarmement ». J'appelle de nouveau toutes les délégations à faire des déclarations brèves afin de nous puissions procéder rapidement. Comme les représentants l'auront remarqué, nous sommes déjà en retard sur les délais prévus dans notre programme de travail et notre calendrier.

**M. Kim Ju Song** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, je voudrais féliciter le Président de son élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-huitième session.

Je voudrais faire part de notre inébranlable appui au Mouvement des pays non alignés et de notre solidarité avec la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement (voir A/C.1/68/PV.3).

Les armes nucléaires continuent de faire peser la menace la plus grave sur l'existence de l'humanité. Aujourd'hui encore, le monde garde un souvenir vivace de la catastrophe nucléaire provoquée par les États-Unis il y a 68 ans.

En janvier 1946, l'Assemblée générale a adopté sa première résolution (résolution 1(I)), consacrée à l'élimination des armes nucléaires, et a proposé que le désarmement nucléaire constitue sa mission première, défendant fermement cette position afin de prévenir de futures catastrophes.

À ce jour, le nombre d'armes nucléaires a atteint un niveau qui est plus que suffisant pour détruire le monde entier plusieurs fois, et la menace de l'emploi d'armes nucléaires est désormais notre réalité. Aujourd'hui, l'offensive nucléaire menée contre la République populaire démocratique de Corée se poursuit à un rythme extrêmement élevé. La menace nucléaire initiée par les États-Unis durant la guerre de Corée, entre 1950 et 1953, est devenue encore plus directe en 1957, avec l'introduction et le déploiement d'armes nucléaires dans le sud de la Corée.

En 2002, notre pays a été inscrit sur la liste des cibles d'une attaque nucléaire préemptive, et, chaque année, des exercices militaires de très grande ampleur sont réalisés contre la République populaire démocratique de Corée. En outre, début 2013, les États-Unis ont une fois encore commis une violation flagrante de notre droit à lancer un satellite à des fins pacifiques, et ils ont maintenu leur menace nucléaire en introduisant des armes ultra-modernes assorties de trois mesures d'attaque nucléaire à l'encontre de nos moyens de protection de la souveraineté de notre pays.

C'est pourquoi la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11), convoquée à l'initiative du Mouvement des pays non alignés sur le désarmement nucléaire, a souligné que le désarmement nucléaire était la mission primordiale de la communauté internationale. Comme cela a été clairement exprimé lors de ladite Réunion, il ne peut y avoir aucun moyen, autre que l'élimination totale des armes nucléaires, pour régler à la racine les problèmes posés par l'emploi et la menace des armes nucléaires, ainsi que leur prolifération.

L'heure est venue de prendre des mesures en faveur du désarmement nucléaire et, à cet égard, il ne fait aucun doute que les États-Unis, premiers détenteurs et utilisateurs d'armes nucléaires, doivent être les

premiers à agir. La dénucléarisation de la péninsule coréenne dépendra elle aussi des mesures prises par les États-Unis.

Nous tenons à réaffirmer notre position selon laquelle la dénucléarisation de la péninsule coréenne ne pourra être une réalité que lorsque la menace nucléaire que les États-Unis font peser sur notre pays aura été intégralement levée, et que la péninsule coréenne tout entière aura été transformée en zone complètement exempte d'armes nucléaires.

Malgré la menace militaire et nucléaire que les États-Unis continuent de représenter, la République populaire démocratique de Corée est déterminée à maîtriser la situation avec la plus grande patience, tout en déployant des efforts inlassables pour protéger la paix et la sécurité en Asie du Nord-Est et dans le monde.

**M. Levon (Israël) (parle en anglais) :** La région du Moyen-Orient connaît des changements importants, voire historiques. Les perturbations actuelles dans le monde arabe sont une preuve claire de la fragilité et de l'instabilité de la région. Parallèlement, les implications positives du processus de démocratisation dans certains pays du Moyen-Orient pourraient aider à améliorer l'atmosphère et le dialogue, ce qui pourrait alors être propice à l'instauration de la confiance entre les parties régionales. S'agissant de la prolifération, plusieurs faits alarmants sont survenus au Moyen-Orient ces dernières années, lesquels sont principalement le fait de pays qui violent leurs obligations et leurs engagements au titre du droit international et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il s'agit, entre autres, de l'emploi d'armes chimiques par le régime syrien contre ses propres concitoyens. Il convient de noter que cette même Syrie avait auparavant affirmé, dans son rapport présenté conformément à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qu'elle ne détenait pas d'armes chimiques. La Syrie fait également l'objet d'une enquête de l'Agence internationale pour l'énergie atomique pour sa poursuite clandestine des armes nucléaires. Cette duplicité de la Syrie traduit amplement les difficultés que connaissent les États de la région en matière d'application et de respect de leurs obligations et engagements en matière de maîtrise des armements.

Le plus inquiétant est peut-être les avancées que ne cessent d'accomplir le programme nucléaire iranien. La capacité toujours croissante d'enrichissement de l'uranium, la construction d'un réacteur de recherche à eau lourde conçu pour une production militaire de plutonium, et les multiples activités liées à la conception

et aux essais de composantes d'armes nucléaires attestent toutes du fait que l'Iran poursuit des efforts déterminés pour acquérir l'arme nucléaire. Or un Iran doté de capacités nucléaires militaires menacerait la paix et la stabilité mondiales, ainsi que la sécurité des pays dans tout le Moyen-Orient, et notamment d'Israël.

L'Israël a de tout temps adopté une approche et une politique pragmatiques et réalistes à l'égard de la sécurité régionale et de la maîtrise des armements, convaincu que toutes les problèmes de sécurité des membres de la région doivent être pris en compte et abordés de manière réaliste, dans le contexte régional.

La vision d'Israël concernant les objectifs de long terme pour la sécurité régionale et la maîtrise des armes au Moyen-Orient est basée sur des liens pacifiques durables, sur la réconciliation, sur des relations de bon voisinage, sur des frontières ouvertes et sur la confiance mutuelle des parties régionales – autant d'étapes clés sur la voie d'un effort régional conjoint qui pourrait aboutir à l'établissement d'une zone mutuellement vérifiable exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Cette vision s'ancre dans une décision prise par le Gouvernement israélien le 4 novembre 1992.

L'expérience internationale a montré qu'une telle zone ne peut voir le jour que si elle trouve ses racines dans la région concernée dans le cadre de négociations directes entre les États de cette région. La région du Moyen-Orient ne fait pas exception à cette règle.

La situation préoccupante au Moyen-Orient exige que soit adoptée une approche progressive, compte dûment tenu de l'objectif ultime, qui est d'instaurer des relations pacifiques et la réconciliation entre tous les États de la région. De par son essence, un tel processus est progressif. Il ne peut être engagé qu'avec des mesures modestes de sécurité et de confiance ouvrant la voie à des entreprises plus ambitieuses en faveur de la sécurité commune.

Malheureusement, à l'heure actuelle, il n'y a pas de dialogue direct sur les questions de sécurité au Moyen-Orient, tout comme il n'existe aucune instance chargée d'élaborer des mesures de confiance et de désamorcer les tensions. Les pays du Moyen-Orient ne disposent d'aucune enceinte régionale au sein de laquelle ils peuvent communiquer directement et dialoguer sur les questions fondamentales qui touchent à leur sécurité.

Israël, pour sa part, a accueilli favorablement de nombreuses initiatives visant à promouvoir le dialogue et la confiance au moyen de consultations multilatérales

directes. Israël a notamment participé au Forum sur l'éventuelle pertinence de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, organisé par l'AIEA en novembre 2011, et aux séminaires organisés par l'Union européenne sur les mesures de confiance en juillet 2011 et novembre 2012. Israël a également tenu plusieurs réunions avec le Sous-Secrétaire d'État de la Finlande, l'Ambassadeur Jaako Laajava, pour discuter de questions liées à la sécurité régionale. Notre pays a participé à des consultations multilatérales à Vienne en août 2013 et a répondu favorablement à la proposition tendant à organiser des consultations directes entre les parties régionales à Genève sur la base du principe du consensus.

Ces deux derniers jours, des représentants d'Israël ont pris part à une autre réunion organisée par l'Ambassadeur Laajava à Glion, en Suisse. Nous espérons que nos voisins arabes seront favorables à un dialogue direct avec Israël, sur la base du consensus entre toutes les parties concernées, au lieu de continuer à présenter des projets de résolution non objectifs qui réduisent les chances d'instaurer de meilleures conditions de sécurité dans la région du Moyen-Orient.

**M. Biontino** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Vu que c'est la première fois que je prends la parole, je voudrais tout d'abord féliciter le Président pour son élection à la tête de la Première Commission et l'assurer du plein appui de ma délégation dans l'exercice de ses fonctions.

L'Allemagne s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/68/PV.10). Néanmoins, je voudrais faire les brèves observations suivantes à titre national.

L'Allemagne partage les préoccupations exprimées quant aux incidences humanitaires catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'avènement d'un monde sans armes nucléaires est une priorité absolue de la politique allemande.

Même si les arsenaux nucléaires ont été considérablement réduits au cours des deux dernières décennies, nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. Par conséquent, l'Allemagne se félicite de la proposition faite par les États-Unis en vue du lancement d'un nouveau cycle de négociations sur le désarmement avec la Russie. C'est une occasion à ne pas rater. À notre avis, ces nouvelles négociations devraient porter à la fois

sur les armes nucléaires stratégiques et substratégiques, déployées et non déployées.

Par ailleurs, les États dotés d'armes nucléaires ont fourni des garanties de sécurité négatives à tous les États, conformément à leurs obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le rôle des armes nucléaires a été réduit dans nombre de doctrines de sécurité, notamment à l'OTAN. Ce sont là toutes des contributions sur lesquelles nous pouvons faire fond dans le cadre de nos efforts en vue de la réalisation de notre objectif commun – un monde sans armes nucléaires.

Le risque que des terroristes acquièrent des armes nucléaires ou des dispositifs nucléaires a malheureusement augmenté. C'est l'une des raisons pour lesquelles il est essentiel de renforcer également le régime de non-prolifération. Le désarmement et la non-prolifération sont les deux faces d'une même pièce. Par conséquent, nous devons impérativement redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le Plan d'action du TNP.

L'Allemagne estime que la meilleure voie vers l'option zéro passe par des mesures réalistes, vérifiables et irréversibles. L'Allemagne demande l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La réalisation de notre objectif commun qu'est l'option zéro exige une volonté politique de haut niveau et un engagement soutenu. L'Allemagne est fermement acquise à cet objectif. Pour cette raison, l'Allemagne s'associe également à la déclaration très équilibrée faite par le représentant de l'Australie sur les incidences humanitaires de l'emploi d'armes nucléaires.

**M. Al-Kuwari** (Qatar) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais m'associer à la déclaration faite par le représentant de Bahreïn au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/68/PV.3) et à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/68/PV.3).

La présente séance se tient juste après la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11), tenue le 26 septembre. Le Qatar se félicite de cette initiative qui, à son avis, témoigne de l'importance croissante que la communauté internationale accorde au désarmement et à la non-prolifération. À cet égard, je tiens à exprimer nos remerciements et notre gratitude au Secrétaire général d'avoir pris l'initiative d'organiser cette importante réunion. C'est une preuve de

l'importance qu'il accorde au processus de désarmement nucléaire et du fait qu'il est pleinement conscient qu'il faut accélérer la mise en œuvre des engagements pris par les États Membres en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Cependant, cet optimisme ne doit pas nous faire oublier que les mécanismes de la communauté internationale ont connu des revers l'an dernier, vu que les États dépositaires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'ont pas réussi à organiser en 2012 une réunion sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Nous savons que les États arabes et d'autres acteurs internationaux ont consenti des efforts pour que cette conférence soit convoquée dans les délais fixés. Cependant, la conférence n'a pas pu se tenir parce qu'un seul État de la région s'y est opposé et a rejeté la proposition de créer une zone exempte d'armes nucléaires d'armes au Moyen-Orient. Nous espérons toujours que toutes les parties prenantes feront preuve d'une véritable volonté politique afin de mettre en œuvre les engagements internationaux sur le terrain et qu'elles contribueront à fixer une autre date pour que cette conférence puisse se tenir le plus rapidement possible.

L'un des résultats de la Conférence d'examen de 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires fut l'adoption d'un document final dans lequel sont énoncées des mesures spécifiques pour mettre en œuvre la résolution sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive, adoptée par la Conférence d'examen et de prorogation de 1995. À l'époque, cette décision était une condition préalable à la prorogation du Traité pour une durée indéfinie. Selon cette décision, entre autres choses, le Secrétaire général, en consultation avec les États dépositaires et les États de la région, devait choisir un État qui devait accueillir cette conférence, un facilitateur et une date précise pour la tenue de la conférence.

À cet égard, nous tenons à souligner que l'on ne pourra pas créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient tant qu'Israël n'aura pas adhéré au Traité. Dans ce contexte, le Qatar et le Groupe des États arabes réaffirment leur position ferme selon laquelle Israël doit signer le Traité et soumettre ses installations nucléaires au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Compte tenu des revers qu'a subis le régime multilatéral international pour le désarmement nucléaire, la question qui se pose maintenant est de savoir comment la communauté internationale peut créer un monde sans armes nucléaires où règnent la paix et la sécurité, où l'on dénonce la course aux armements et où il existe une réelle volonté d'aider les pays en développement à parvenir au développement et à la stabilité politique, économique et sociale.

Les pays concernés ne doivent ménager aucun effort à cette fin. L'une des mesures les plus importantes en vue de la réalisation de cet objectif serait d'appeler les États dotés d'armes nucléaires qui n'ont pas signé le TNP à y adhérer. La deuxième mesure serait d'appeler les États non dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité, vu qu'il y a 44 États qui ne l'ont pas encore ratifié.

Le Qatar tient à devenir signataire de tous les instruments internationaux relatifs à la non-prolifération des armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires. Comme tous les pays du Conseil de coopération du Golfe, le Qatar est préoccupé par la prolifération des armes de destruction massive et par les conséquences négatives que cela pourrait avoir sur la région, notamment l'accès que des acteurs non étatiques pourraient avoir à ces armes, ce qui est l'un des principaux défis posés à la paix et à la sécurité dans le monde.

C'est pourquoi le Qatar a adhéré aux instruments internationaux sur le désarmement nucléaire, notamment le TNP et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En outre, nous prenons des mesures pour mettre fin à toutes les tentatives de contrebande d'armes nucléaires. À cet égard, nous avons conclu un arrangement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique en vue d'organiser des activités de prévention dans notre pays.

Au Qatar, un observatoire chargé de surveiller les frontières et d'assurer la sécurité du pays empêche toute violation de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Le Qatar souhaite que le TNP soit renforcé et ses piliers mis en œuvre, à savoir la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. À cet égard, nous soulignons l'importance du droit de tous les États de maintenir leur souveraineté et leur droit inaliénable à avoir accès à la technologie nucléaire à des fins pacifiques.

Le Qatar réitère sa position et celle du Groupe des États arabes concernant la proposition faite à la Conférence d'examen du TNP de 2010 de créer une zone exempte d'armes nucléaires et des autres armes de destruction massive au Moyen-Orient dès que possible, ainsi que de fixer une nouvelle date pour la conférence sur cette question. Nous tenons à souligner le fait que le report de la conférence susciterait des soupçons sur la bonne foi des États dotés d'armes nucléaires quant à l'établissement d'une telle zone au Moyen-Orient, et cela aurait des répercussions négatives sur le TNP.

**M. Jaafari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je remercie une fois de plus le Président pour la compétence avec laquelle il dirige cette session.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour s'aligner sur la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/68/PV.3).

La Syrie se félicite de la tenue par l'Assemblée générale de la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11), le 26 septembre. Nous espérons que cette réunion serait vraiment le point de départ d'un processus international pour l'élimination complète des armes nucléaires et la garantie de l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La Syrie réaffirme également son soutien à l'objectif global de créer une communauté internationale où l'utilisation de la force, ou la menace du recours à la force, ne serait pas envisageable, qu'il s'agisse de l'utilisation d'armes nucléaires ou d'armes conventionnelles.

Nous réaffirmons que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie de leur non-utilisation ou de la menace de leur utilisation. Nous reconnaissons donc l'importance du lien entre le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Ils sont tous deux d'une importance capitale pour l'établissement de la paix et de la sécurité internationales, en particulier parce que notre monde est confronté à nombre de défis. Le risque de prolifération verticale et horizontale des armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, est un défi majeur. Ce risque est aggravé lorsque certains États menacent d'utiliser ces armes pour atteindre leurs objectifs politiques. À cet égard, nous tenons à souligner que, plus de quatre décennies après l'adoption du TNP, les États dotés d'armes nucléaires doivent appliquer l'article VI afin de s'attacher sérieusement à débarrasser le monde de cette menace.

Nous tenons à rappeler la conclusion de la Conférence d'examen du TNP de 2010, qui s'est tenue à New York. La Conférence a appelé à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient sur la base de la résolution de 1995. Elle a également appelé la communauté internationale à œuvrer à la réalisation de ces objectifs en faisant pression sur Israël pour qu'il adhère au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires, comme tous les autres États de la région, et qu'il place également toutes ses installations et activités nucléaires sous le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, conformément à la résolution du Conseil de sécurité 487 (1981) et à la résolution GC(53)/RES/17 de 2009 de l'AIEA, et aux dizaines d'autres résolutions pertinentes adoptées à l'Organisation des Nations Unies, de manière à maintenir la paix et la sécurité internationales.

La Commission sait bien sûr qu'Israël n'est partie ni aux traités et conventions relatifs à la prolifération des armes de destruction massive, y compris les armes biologiques ou chimiques, ni au TNP.

Le programme nucléaire israélien dépend d'une institution publique fondée par David Ben Gourion près de la ville de Dimona. Au début des années 1960, la France a fourni un réacteur de production d'uranium. D'autres États ont également fourni une assistance à ce programme. Depuis, Israël a adopté une politique d'ambiguïté nucléaire. Néanmoins, selon les estimations de la capacité de production du réacteur de Dimona, Israël a produit plus de 840 kg d'uranium à des fins militaires – assez pour produire plus de 200 ogives nucléaires.

Les ignorants pourraient dire qu'Israël fait simplement de la prospection de minéraux dans les mines des territoires palestiniens occupés – du phosphate – à Arad, à Oron et à Zin dans le Néguev. La société israélienne Rotem Amfert est à la pointe de la recherche. De l'eau lourde est également produite.

Le stockage se fait dans la région de Eilabun, Sdot Micha, Sde Dov et Tirosh dans des bases militaires. Des ogives nucléaires sont équipées dans le Centre de recherche nucléaire de Soreq et dans la ville de Yodfat.

Il est indispensable de mettre en évidence le fait que les centres et les sites que je viens de mentionner ne sont pas sous le régime de garanties complètes de l'Agence : ils ne sont pas contrôlés. Ils ne sont pas signalés dans la presse internationale ou dans les rapports des Nations Unies sur la mise en œuvre des

résolutions de l'Assemblée générale sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Quiconque suit de près les questions liées au programme nucléaire israélien se rappellera certainement du cas de M. Mordechai Vanunu. Ingénieur au Centre de recherche nucléaire de Dimona, il livra des informations sur le programme nucléaire israélien au journal britannique *Sunday Times* en 1986. La publication de ces informations n'ayant sûrement pas été du goût des Israéliens, ils enlevèrent M. Vanunu en Italie pour le transférer en Israël, où il passa 18 ans en prison, dont 11 années en isolement cellulaire. Remis en liberté conditionnelle en 2004, M. Vanunu a affirmé avoir subi des mauvais traitements de la part des autorités israéliennes.

Mais, M. Vanunu n'est pas la seule personne à avoir publiquement déclaré qu'Israël disposait d'un programme nucléaire très développé. L'ancien Premier Ministre israélien, M. Ehud Olmert, a reconnu dans une interview accordée à une chaîne de télévision allemande en décembre 2006 qu'Israël possédait des armes nucléaires. Pourtant, toutes ces affirmations sans équivoque à propos du programme nucléaire israélien n'ont pas suffi aux pays qui se disent tant attachés au TNP pour exiger d'Israël qu'il renonce à son programme nucléaire, qui menace la sécurité de notre région, de nos pays et des populations du monde entier.

Nombre d'États de par le monde nourrissaient de grands espoirs concernant la tenue et le succès de la conférence proposée sur la création dans la région du Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Cette conférence devait avoir lieu à la fin de 2012 à Helsinki, mais l'annonce par Israël à la Conférence générale de l'AIEA qu'il n'y participerait pas a entraîné son annulation.

Nous réaffirmons qu'il est indispensable d'organiser cette conférence dans les meilleurs délais et de faire pression sur Israël pour qu'il y participe, étant le seul pays nucléaire de la région qui persiste à ne pas adhérer au TNP. Pire encore, les acteurs politiques israéliens pensent qu'ils sont en droit de critiquer les États parties au TNP, alors qu'Israël demeure en dehors de ce cadre. Ce comportement n'est pas seulement critiquable, mais est encore pire que ce qu'on appelle la politique du deux poids deux mesures.

À l'heure même où nous réaffirmons le droit inaliénable des États parties au TNP, conformément



à l'article IV, d'acquérir la technologie nucléaire et de l'utiliser à des fins pacifiques, en coopération avec l'AIEA, dans le cadre de sa mission consistant à fournir aide et coopération aux États utilisant l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, certains États Membres tentent encore d'interpréter le TNP de manière à saper ou à entraver ce droit. Tout se passe comme si ce droit absolu inscrit dans le TNP déplaisait à certains au sein de l'Organisation, qui tandis qu'ils ferment les yeux sur le programme nucléaire israélien pourtant connu de tous, appliquent de manière flagrante une politique de deux poids deux mesures. Tous les États sont tenus d'agir conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies, sauf Israël. Cet État se trouve au-dessus des lois et semble dispenser de respecter la Charte.

De nombreux États Membres, dans leurs déclarations à la Première Commission, ont souligné l'importance de l'adhésion de la Syrie à la Convention sur les armes chimiques. Ces pays ont estimé que l'initiative pouvait servir de tremplin à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. C'est là un signal clair adressé à Israël et à ses partisans que la politique de flou nucléaire est connue de tous aujourd'hui et que l'on ne peut demeurer silencieux. Il faut que tous les États qui protègent l'ambiguïté autour du programme nucléaire israélien se rendent compte qu'il est inutile de continuer ainsi. Ces États doivent commencer à faire pression sérieusement sur Israël pour qu'il adhère au TNP et soumette toutes ses installations nucléaires au système de surveillance de l'AIEA. Cet élément essentiel est le seul qui puisse garantir la création d'une zone débarrassée de toute menace nucléaire au Moyen-Orient.

**M. Shishechiha** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'existence de milliers d'armes nucléaires continue de menacer la paix et la sécurité internationales et régionales, ainsi que la survie même de la civilisation humaine. En outre, la culture nucléaire de certains États dotés d'armes nucléaires, de même que le concept stratégique de 2010 de l'OTAN, qui justifie l'utilisation ou la menace des armes nucléaires, sont des cas manifestes de non-respect des obligations juridiques en la matière, et doivent donc être abandonnés.

Dans la même veine, la modernisation des armes nucléaires et la construction de nouvelles installations

nucléaires nuisent à l'objectif même du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ainsi qu'à son intégrité et à sa crédibilité. Quant aux cas de non-respect des obligations au titre de l'article VI du Traité, ils doivent cesser. Nous demandons instamment aux États dotés d'armes nucléaires de respecter les obligations qui leur incombent en vertu du TNP, de cesser immédiatement toutes les activités de recherche et développement en matière d'armes nucléaires, de suspendre la modernisation des armes nucléaires et de leurs installations, de s'abstenir de menacer les États non dotés d'armes nucléaires avec des armes nucléaires, de retirer les armes nucléaires qu'ils ont installées sur les territoires d'autres pays et de lever l'état d'alerte de leurs ogives nucléaires.

Il est extrêmement préoccupant que, en violation des obligations découlant de l'article I du TNP, des centaines d'armes nucléaires et leurs vecteurs aient été et continuent d'être déployées en Europe, sur les territoires de pays ne possédant pas d'armes nucléaires, et que les forces aériennes de certains États dotés d'armes nucléaires soient formées pour transporter ces armes.

Bien que les États dotés d'armes nucléaires se soient engagés, en vertu de l'article I du TNP, à « ne transférer à qui que ce soit, des armes nucléaires », et, en vertu de l'article II du Traité, à « n'accepter de qui que ce soit le transfert d'armes nucléaires », il ne fait aucun doute qu'il s'agit là de cas manifestes de non-respect des obligations juridiques explicites de ces pays au titre du TNP, qui doivent donc cesser sur-le-champ.

Les agissements d'un pays comme le Canada, qui a fait partie de la poignée d'États ayant voté contre une résolution de l'Assemblée générale sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et reste funestement silencieux face au danger que représente l'arsenal nucléaire israélien, et surtout le fait que ce pays se trouve sous le parapluie nucléaire de l'OTAN et donc en parfaite infraction des obligations juridiques qui lui incombent en vertu du TNP, prouvent à quel point sa position sur le désarmement nucléaire est hypocrite et incohérente.

Par ailleurs, les transferts de technologie et de matières nucléaires de qualité militaire par certains États dotés d'armes nucléaires à des États non parties au TNP ont contribué à l'émergence de nouveaux détenteurs d'armes nucléaires, en particulier dans la région instable du Moyen-Orient. Il s'agit là d'une violation claire des obligations découlant du TNP qu'il faut faire cesser immédiatement.

L'arsenal, les installations clandestines et les programmes nucléaires des Israéliens, qui ne sont pas soumis au régime de garanties, constituent la menace la plus grave qui pèse sur notre région et au-delà, et les seuls obstacles à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires.

Les expressions de profonde préoccupation concernant cette question et les appels insistants à la convocation rapide d'une telle conférence émis par une majorité écrasante de groupements politiques, d'États et d'organisations de la société civile durant la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP, la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la Réunion de haut niveau et le débat général de l'Assemblée générale, la conférence organisée en application de l'article XIV du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ainsi qu'ici même, à la Première Commission, montrent clairement que la création d'une telle zone, proposée par l'Iran en 1974, continue de faire l'objet d'un ferme appui international.

Le fait que seul le refus d'Israël a empêché la tenue de cette conférence en 2012 en est une preuve supplémentaire. Pour éviter que l'impossibilité de convoquer cette conférence n'ait de nouvelles répercussions sur l'intégrité et la crédibilité du régime de non-prolifération, le seul État non partie au TNP de la région ainsi que les autres pays de la région doivent se montrer prêts participer à un tel événement sans conditions préalables. Israël doit répondre favorablement à l'appel de la communauté internationale et adhérer au plus vite et sans condition au TNP en tant qu'État partie non doté d'armes nucléaires, et il doit placer toutes ses activités et installations nucléaires sous le régime de garanties généralisées de l'AIEA afin d'ouvrir la voie à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Selon nous, la non-prolifération tire sa légitimité de l'objectif plus large du désarmement nucléaire. Les efforts de non-prolifération ne sont donc légitimes et crédibles que lorsque des progrès similaires sont accomplis en parallèle en matière de désarmement nucléaire, progrès qui ne se limitent pas au simple démantèlement des armes nucléaires ou à la réduction des stocks tout en préservant leur pouvoir destructeur.

Nous devons donc promouvoir une approche globale équilibrée et non discriminatoire en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires pour favoriser l'avènement d'un monde dans lequel non

seulement la mise au point, la possession, le stockage et l'emploi ou la menace d'armes nucléaires seront totalement interdits, mais dans lequel ces armes seront totalement éliminées.

Je tiens à souligner à cet égard que dans l'attente de l'élimination totale des armes nucléaires, tous les États dotés d'armes nucléaires doivent, par l'intermédiaire d'un instrument universel juridiquement contraignant, offrir des garanties de sécurité véritables, inconditionnelles, non discriminatoires et irrévocables à tous les États parties au TNP non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires en toutes circonstances.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le désarmement nucléaire est à la fois un droit et une responsabilité. Il est un droit pour les générations présentes et futures, et sa réalisation relève de la responsabilité des États. Toutefois, le désarmement nucléaire est une responsabilité commune mais différenciée, et, comme le réaffirme le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (A/S-10/2), c'est aux États dotés d'armes nucléaires qu'incombe au premier chef la responsabilité d'abolir les armes nucléaires.

L'accent accru mis dernièrement sur les conséquences humanitaires de l'emploi d'armes nucléaires prouve que les efforts internationaux doivent être renforcés en vue de l'élimination totale de ces armes inhumaines, car c'est là la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de ces armes.

Pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, nous devons faire fond sur la dynamique suscitée par la toute première Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire. La large participation des chefs d'État et de gouvernement et autres hauts responsables à la Réunion a en effet permis de consolider les efforts de la communauté internationale en vue de réaliser le noble objectif du désarmement nucléaire. De même, le ferme appui au désarmement nucléaire exprimé durant la Réunion indique que cet objectif reste la priorité absolue de la communauté internationale. Cela prouve également que tous les États doivent mobiliser davantage de volonté politique pour parvenir d'urgence à un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous sommes heureux que la proposition concrète en trois points présentée par le Président Rouhani au nom du Mouvement des pays non alignés ait fait l'objet

d'un large appui à la Réunion de haut niveau et ici même, à la Première Commission. Nous espérons que les États Membres appuieront vigoureusement le projet de résolution présenté par le Mouvement concernant le suivi de la Réunion de haut niveau.

Nous appuyons pleinement tout effort entrepris pour répondre aux préoccupations véritables en matière de non-prolifération. Cependant, nous nous opposons au fait d'assimiler les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire à la mise au point d'armes nucléaires. Comme l'ont affirmé à maintes reprises les représentants iraniens à tous les niveaux, outre nos obligations internationales, les enseignements de l'islam nous interdisent de chercher à mettre au point un programme d'armes nucléaires. De plus, nous estimons que ces armes inhumaines n'ont jamais favorisé la sécurité et que ce ne sera jamais le cas. En conséquence, les armes nucléaires n'ont pas leur place dans les doctrines militaires ou de défense de la République islamique d'Iran. Toutes les activités nucléaires iraniennes sont, et ont toujours été, de nature exclusivement pacifique.

L'Iran continue de coopérer pleinement avec l'AIEA, et toutes ses activités nucléaires sont menées sous la surveillance de l'Agence et de ses inspecteurs, qui visitent régulièrement toutes les installations nucléaires et qui mesurent et scellent les conteneurs d'uranium enrichi. L'Iran coopère avec l'Agence au-delà de ses obligations légales, et ce, afin de renforcer la confiance. Aussi tous les rapports de l'AIEA, notamment le dernier, en date du 28 août 2013, confirment-ils que les matières nucléaires déclarées en Iran ne sont pas détournées.

En dépit de ces faits, certains pays continuent d'exprimer leur préoccupation quant au caractère pacifique du programme nucléaire iranien. Dans le même temps, il existe en Iran une méfiance et une préoccupation profondes à l'égard des politiques et intentions de ces pays. Il faut donc renforcer la confiance mutuelle, ce qui n'est possible que par la voie diplomatique.

De son côté, pour garantir que son programme nucléaire restera exclusivement pacifique, l'Iran s'est déjà déclaré prêt à prendre part de bonne foi à des négociations véritables, axées sur les résultats et assorties d'échéances précises. En conséquence, l'Iran a participé de manière constructive aux pourparlers récents avec le groupe des P5+1 à Genève, et il a présenté une proposition concrète visant à servir de feuille de route aux négociations. Ce cycle de pourparlers s'est

achevé sur une note positive, et le prochain cycle de négociations se déroulera le 7 novembre.

Les négociations entre l'Iran et les P5+1 constituent un test important pour nos homologues, en particulier occidentaux, qui doivent prouver qu'ils veulent véritablement régler cette question en reconnaissant le droit inaliénable de l'Iran d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques – pour produire de l'électricité et pour d'autres utilisations dans les domaines industriel, médical et agricole, conformément à l'article IV du TNP, y compris le droit d'acquérir l'intégralité du cycle du combustible nucléaire à des fins pacifiques – et en répondant aux préoccupations de l'Iran par la levée de toutes les sanctions multilatérales et unilatérales.

En conclusion, je tiens à souligner que les armes nucléaires sont la principale menace qui pèse sur nous tous. Il nous faut donc les éliminer, avant qu'elles ne nous fassent tous disparaître. À cette fin, le plein respect des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées en vertu du TNP et de ses conférences d'examen successives est impératif. C'est la raison pour laquelle la République islamique d'Iran a de nouveau présenté cette année un projet de résolution à la Première Commission. Intitulé « Suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des Conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité en 1995, en 2000 et en 2010 » (A/C.1/68/L.11), ce projet de résolution s'inspire de la résolution 66/28 à laquelle seules quelques mises à jour techniques ont été apportées. Nous espérons que toutes les délégations appuieront ce projet de résolution.

**M. O'Reilly** (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'associe aux déclarations faites au nom de l'Union européenne et de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, ainsi qu'à la déclaration prononcée par la Nouvelle-Zélande sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires. Je souhaite ajouter les observations suivantes à titre national.

Depuis la récente Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, il semble que notre débat collectif sur les armes nucléaires a pris une direction et un sens nouveaux et que ses objectifs ont évolué. Pendant des décennies, ce débat avait malheureusement brouillé notre vision commune d'un monde débarrassé des armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Nous pensons que nous nous sommes laissés distraire par l'idée qu'avant de pouvoir envisager un monde sans armes nucléaires, il nous fallait d'abord réunir les conditions d'un monde exempt d'armes nucléaires, et ce, en dépit du fait que nous n'avons aucune vision claire et partagée de ces conditions, ni de quand ou comment elles pourraient être mises en place. Tout en reconnaissant et en saluant les efforts déployés jusqu'ici pour réduire les arsenaux nucléaires, nous rappelons la décision prise collectivement par de nombreux États, il y a plus de 40 ans, d'abandonner totalement l'arme nucléaire.

Aujourd'hui les discussions autour des politiques de non-utilisation en premier, des forces de dissuasion minimales et des forces de dissuasion crédibles érodent notre message sur l'importance de l'élimination des armes nucléaires. La « force de dissuasion » n'est-elle pas simplement une autre manière de décrire la notion archaïque et dépassée de destruction mutuelle assurée? User de la menace de destruction mutuelle pour parvenir à une coexistence pacifique entre les nations est totalement illogique. L'Irlande n'a jamais accepté la validité de la doctrine de dissuasion nucléaire, et nous ne parvenons pas à comprendre comment une telle doctrine, défendue par certains, pourrait être compatible avec l'objectif d'un monde sans armes nucléaires, désiré par tous.

Nous n'avons pas réussi à concilier la nécessité impérieuse, consacrée dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), de prévenir la propagation de ces armes inhumaines avec l'impératif tout aussi absolu d'éliminer complètement ces armes des arsenaux existants. Le TNP répond à une logique implacable et exige la cohérence et l'équilibre de tous ses piliers pour pouvoir atteindre ses objectifs.

Nous avons à juste titre condamné la décision provocatrice et dangereuse de la République populaire démocratique de Corée de poursuivre son programme d'armes nucléaires et de procéder à une nouvelle explosion nucléaire expérimentale, laquelle a de fait isolé davantage la République populaire démocratique de Corée et menacé la stabilité sur la péninsule coréenne, avec toutes les répercussions plus larges que cela comporte. Pourtant, la rhétorique utilisée par la République populaire démocratique de Corée en matière de dissuasion nucléaire n'est malheureusement que trop familière. C'est la rhétorique des États dotés de l'arme nucléaire appliquée aux États dotés de l'arme nucléaire. L'Irlande affirme une nouvelle fois que la dissuasion

nucléaire n'a pas sa place dans un quelconque modèle de sécurité nationale ou internationale. Nous appelons de nouveau la République populaire démocratique de Corée à recommencer à se conformer pleinement aux obligations que lui imposent le TNP, l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA) et le Conseil de sécurité.

Nous avons exigé de l'Iran qu'il donne des garanties quant à la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire. Nous nous félicitons des récents signes de progrès à cet égard. C'est à l'Iran d'apaiser les inquiétudes qui planent autour de son programme nucléaire. Un État qui rejoint le TNP en revendiquant les droits que lui accorde le Traité doit, comme tous les autres États, en accepter également les obligations.

L'Irlande appuie les efforts inlassables déployés par l'Ambassadeur Laajava, de la Finlande, pour convoquer une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive. Nous appelons toutes les parties à participer à cette conférence.

Nous avons tous, à juste titre, fait part de notre révolusion la plus complète face à l'utilisation récente, en Syrie cette année, d'une autre catégorie d'armes de destruction massive, les armes chimiques. Mais nous n'avons pas suffisamment rapproché ce message international très clair sur les armes chimiques d'un message beaucoup plus confus sur les armes nucléaires. Ce sont là deux catégories d'armes de destruction massive. Les armes nucléaires ne se distinguent des armes chimiques que dans la mesure où leurs effets sont encore plus aveugles et plus dévastateurs.

La dynamique et la vigueur renouvelées des débats consacrés au désarmement nucléaire sont dues en grande partie à la réémergence du discours sur les conséquences humanitaires de l'emploi de ces armes. La possibilité nous est ainsi offerte de dépasser les limites des négociations traditionnelles des traités et de revenir aux principes premiers pour envisager avant tout les conséquences dévastatrices pour les hommes, les femmes et les enfants qu'aurait l'explosion d'une arme nucléaire. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a clairement établi que ces conséquences seraient ingérables à tous les plans. Or le CICR a autorité pour parler de ce sujet, et nous devons l'écouter. En 1945, les délégués du CICR ont été les premiers témoins des scènes d'Hiroshima et

de Nagasaki. Leurs rapports traduisent clairement le sentiment d'impuissance totale qui s'est emparé de ceux qui ont tenté d'endiguer la catastrophe humanitaire qui se déroulait. Comme l'a souligné jeudi le représentant du Japon (voir A/C.1/68/PV.10), une telle catastrophe ne doit jamais se reproduire. Les discussions très utiles qui se sont déroulées à Oslo en mars ont montré à quel point les gouvernements et organisations internationales seraient totalement dépassés par une nouvelle explosion impliquant des armes modernes. Nous remercions la Norvège d'avoir accueilli cette réunion et le Mexique de s'être proposé pour organiser une réunion de suivi en février.

La nécessité d'instaurer un monde sans armes nucléaires, du fait précisément des conséquences désastreuses qu'entraînerait leur utilisation, est inscrite dans l'ADN du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. C'est la raison pour laquelle nous nous opposons à toute tentative d'acquisition ou de prolifération de ces armes. C'est la raison pour laquelle nous insistons pour que soit éliminé l'arsenal mondial existant, qui s'élève à ce jour à plus de 17 000 armes nucléaires. C'est la raison pour laquelle nous exigeons que tout État qui fait valoir son droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire fasse la preuve de la nature exclusivement pacifique de son programme, en collaborant pleinement avec le système de garanties de l'AIEA. En bref, c'est la raison pour laquelle nous sommes dotés d'un traité de non-prolifération.

Hier, la représentante de la Nouvelle-Zélande a prononcé, au nom d'une majorité d'États Membres de l'ONU, une déclaration sur les conséquences humanitaires de l'explosion d'une arme nucléaire (voir A/C.1/68/PV.13). Son message clef revêt un teneur concrète, et non politique ou juridique. Ce débat vital ne saurait être considéré comme une distraction des travaux nécessaires pour négocier l'élimination des armes nucléaires; au contraire, il doit être inclus dans les préceptes fondamentaux qui nourrissent et orientent le processus de désarmement. Il ne fait rien d'autre qu'affirmer une simple vérité : une explosion nucléaire, qu'elle soit accidentelle, malavisée ou délibérée, serait absolument dévastatrice pour la vie humaine. La conclusion qui s'impose est que, quelles que soient les circonstances, une telle explosion ne doit jamais se produire.

En novembre dernier, à sa soixante-septième session, l'Assemblée générale a fait part sans ambiguïté de son mécontentement face au manque

de progrès enregistré à ce jour et pris deux nouvelles initiatives visant à faciliter les discussions sur le désarmement nucléaire : la création d'un Groupe d'experts gouvernementaux pour examiner les aspects envisageables d'un traité sur les matières fissiles, et la création d'un Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. L'Assemblée a également décidé de convoquer la toute première Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire, laquelle s'est tenue le mois dernier (voir A/68/PV.11). Ce faisant, l'Assemblée envoyait un message clair : l'inaction ne doit pas être autorisée en matière de désarmement nucléaire. Ces initiatives sont tout à fait conformes au Plan d'action convenu par consensus à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010, dont la mesure n°1 oblige les États à adopter des politiques pleinement conformes au Traité et à « l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires ». Le TNP est un instrument qui cherche à favoriser, et non inhiber, les initiatives visant à promouvoir les buts et objectifs fondamentaux du Traité lui-même.

Cette année, à la réunion du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, la Coalition pour un nouvel ordre du jour a mis de côté les questions de procédure et décidé de définir, conformément à l'article VI du TNP, une série d'éléments essentiels sans lesquels un futur instrument espérant instaurer durablement un monde sans armes nucléaires ne serait pas à même d'atteindre son objectif. Il s'agit, premièrement, de l'élimination complète de toutes les armes nucléaires existantes associée, deuxièmement, à un ensemble d'interdictions – de l'emploi ou de la menace des armes nucléaires; de la détention, du stockage, de la mise au point ou du transfert d'armes nucléaires; de la production ou de l'utilisation de matières fissiles existantes destinées à la fabrication d'armes; et des essais nucléaires.

En définitive, la Coalition se préoccupe des progrès accomplis sur la voie du désarmement nucléaire, et non de la procédure, et ces éléments constituent une base propice à la réalisation d'avancées. Tout instrument ou ensemble d'instruments susceptible de développer plus avant ces éléments sera pleinement conforme au TNP puisque l'article VI du Traité exige de rechercher des mesures efficaces pour en finir rapidement avec

la course aux armements nucléaires et parvenir au désarmement nucléaire, et insiste sur la nécessité d'un accord de désarmement général et complet, soumis à un contrôle international strict et efficace.

*Le Président assume la présidence.*

On ne peut être plus clair : ce que nous faisons ou ne faisons pas au sein des instances de désarmement aura une incidence bien réelle sur la vie des gens. Nous savons tous ce qui est attendu de nous. Nous serons jugés en conséquence.

**M. Masalla** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/68/PV.10).

La République-Unie de Tanzanie appuie pleinement le désarmement nucléaire. Nous estimons que la seule garantie contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires est leur élimination totale et complète. La République-Unie de Tanzanie a signé plusieurs traités, conventions et programmes d'action régionaux et internationaux portant sur le désarmement nucléaire, y compris le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique – le Traité de Pelindaba, et à ce jour, elle a ratifié le TNP, la Convention sur les armes chimiques et le Traité de Pelindaba.

La République-Unie de Tanzanie est très attachée au TNP et appelle à sa mise en œuvre équilibrée et équitable. Afin d'atteindre l'objectif du Traité, nous insistons sur le rôle essentiel que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique pour garantir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et créer un environnement propice à la coopération dans le domaine nucléaire. Par conséquent, nous demandons à cette Organisation de veiller à ce que les enseignements en matière de technologie nucléaire soient dispensés à tous les États Membres sur un pied d'égalité, de bonne foi et sans discrimination. En outre, nous exhortons les pays dotés d'arsenaux nucléaires à respecter les dispositions du TNP.

Ma délégation salue l'importante action de certains États non dotés d'armes nucléaires en faveur de la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Ces initiatives constituent une précieuse contribution à la paix et la sécurité internationales. À cet égard, la République-Unie de Tanzanie appuie l'appel lancé à

la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Depuis longtemps, les États non dotés d'armes nucléaires expriment leur préoccupation et demandent aux États nucléaires de leur donner des assurances qu'ils ne recourront pas à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires. Nous regrettons que les États dotés d'armes nucléaires se montrent réticents à fournir de telles assurances. À cet égard, ma délégation invite les États dotés d'armes nucléaires à honorer leurs obligations et à conclure un accord juridiquement contraignant.

La Tanzanie demeure attachée à l'élimination totale des armes nucléaires. Par ailleurs, nous appelons tous les États à adhérer aux trois piliers du TNP, à savoir la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. En relevant ce défi, nous épargnerons au monde une nouvelle catastrophe nucléaire.

**M. Yermakov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Première Commission a déjà entendu de nombreuses déclarations nationales intéressantes sur le groupe de questions « armes nucléaires » au cours de la séance d'aujourd'hui. Comme nous pouvons tous le constater, il existe un large éventail de points de vue. Il est encourageant toutefois de constater que la majorité des États accordent un rôle prioritaire au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le TNP est en effet le fondement sur lequel, depuis plusieurs décennies, nous édifions notre système contemporain de sécurité mondiale. L'unité des trois principes fondamentaux du TNP – la non-prolifération, l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et le désarmement nucléaire – revêt la plus haute importance.

La Russie a déjà présenté sa position sur les questions relatives aux armes nucléaires le deuxième jour des travaux de la Première Commission (voir A/C.1/68/PV.4). Je ne vais pas la réitérer. Cependant, je peux dire sans risque de me tromper que de nombreuses délégations attendent de la Russie une explication plus détaillée sur la manière dont elle envisage le désarmement nucléaire. En effet, il ne fait aucun doute que l'expérience de la Russie peut servir d'exemple et pourrait même être considérée comme instructive. Afin d'évaluer objectivement les perspectives futures du désarmement nucléaire, rappelons-nous comment tout a commencé.

Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, l'Union des Républiques socialistes soviétiques a été entraînée dans une course aux armements d'une ampleur inimaginable et à très grande échelle. Grâce aux armes nucléaires qu'il détenait dans les années 50 et 60, notre État a en réalité échappé à l'annihilation nucléaire, et la menace d'un conflit nucléaire s'est ainsi transformée en une guerre froide, sur la base du principe de la coexistence nucléaire pacifique. Tout naturellement, la fin de la guerre froide a fait naître l'espoir qu'il était possible de construire un monde exempt d'armes nucléaires sur la base de nouveaux principes démocratiques prônant une sécurité égale et non diminuée pour tous.

La Russie s'est courageusement engagée sur une voie inédite en matière de désarmement de ses missiles nucléaires. En une période relativement courte, la Russie a réduit ses stocks de missiles nucléaires plusieurs dizaines de fois, jusqu'à ce qu'ils atteignent le strict minimum à la fin du siècle dernier. Nous n'avons pas l'intention de répéter les erreurs du passé, ni de nous laisser entraîner dans une nouvelle course aux armements. Cependant, aujourd'hui, le fait est que le monde n'est guère devenu plus sûr avec la fin de la guerre froide. C'est plutôt le contraire qui s'est produit : le monde d'aujourd'hui semble être de plus en plus caractérisé par l'incertitude en ce qui concerne la stabilité stratégique et par des troubles régionaux. Les fondements des institutions traditionnelles de la sécurité internationale sont ébranlés. En substance, c'est la politique de deux poids deux mesures qui est appliquée. Parfois, même à l'ONU, nous sommes témoins de mesures ou d'approches privilégiant la force et qui vont à l'encontre des décisions du Conseil de sécurité.

Les relations internationales sont foulées aux pieds et aucune attention n'est accordée à la base même des relations entre États. Plusieurs pays essaient même de réécrire l'histoire de la Deuxième guerre mondiale qui a été si meurtrière. Nous nous rappelons tous, cependant, que l'Union des républiques socialistes soviétiques a payé le tribut le plus lourd de cette terrible guerre. À la suite de l'agression fasciste, notre État a perdu 30 millions de vies et nous ne l'oublierons jamais. De plus, nous savons contre qui étaient dirigées les premières, et, je l'espère, les dernières, frappes nucléaires en 1945, et nous savons quelle a été la situation jusqu'à la fin du siècle, à savoir le face-à-face nucléaire.

Malheureusement, je pourrais continuer à citer de nombreux exemples. C'est la réalité du monde où nous vivons aujourd'hui. À vrai dire, cette situation ne nous

surprend plus. Mais il est extrêmement préoccupant qu'aujourd'hui, au XXI<sup>e</sup> siècle, une démocratie européenne et un centre de la politique internationale viole ouvertement le droit international, fondement des relations diplomatiques. Encore une fois, nombreux sont ceux qui agissent comme s'il ne se passait rien.

Revenons à la question du désarmement nucléaire et posons-nous une question toute simple. Faut-il, de façon naïve, conclure un accord de désarmement nucléaire avec les pays qui mènent les activités mêmes que j'ai évoquées? Je ne répondrai pas à cette question. Que chaque participant y réponde en toute conscience.

La seule chose que je puisse affirmer avec certitude, c'est que la Russie examinera toute nouvelle mesure en matière de désarmement nucléaire à la lumière des événements qui se produisent aujourd'hui dans le monde. Si un pays veut se bercer d'illusions et décider de procéder rapidement à un désarmement total et complet, nous n'y ferons pas obstruction. Rêver a son utilité, mais il est encore plus important de définir des objectifs réalisables et de prendre des mesures efficaces en vue de les concrétiser.

Dans ce contexte, je voudrais répéter une évidence. Il ne sera possible de prendre de nouvelles mesures dans le domaine du désarmement nucléaire que sur la base du principe d'une sécurité juste et indivisible pour tous, et à condition de renforcer la stabilité stratégique et d'écarter les obstacles manifestes tels que les tentatives unilatérales et illimitées d'accumuler des systèmes stratégiques de missiles antibalistique, le manque de volonté politique de ne pas mettre des armes dans l'espace, la non-ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le déséquilibre actuel au niveau des armes classiques en Europe, etc.

C'est pourquoi la Fédération de Russie voudrait proposer que toutes les parties concernées cessent de gaspiller des efforts et du temps sur des questions inutiles telles que les conséquences humanitaires de l'utilisation des armes nucléaires. Les écoliers comprennent déjà qu'une utilisation à grande échelle des armes nucléaires serait la fin de la civilisation humaine. Dépassons ces illusions et examinons ce qui est vraiment important, c'est-à-dire la mise en place des conditions internationales propices à un véritable désarmement nucléaire -et pas seulement nucléaire - qui profiterait à l'humanité tout entière.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte qui

va présenter les projets de résolution A/C.1/68/L.1 et A/C.1/68/L.2.

**M. Aboul-Enein** (Égypte) (*parle en arabe*) : Comme c'est la première fois que je prends la parole à la Première Commission sur le désarmement et la sécurité internationale, je tiens, Monsieur le Président, à vous dire toute mon appréciation pour la manière dont vous dirigez les travaux de la Commission. Nous vous assurons de notre plein appui afin que la Commission arrive à des résultats positifs.

Ma délégation souscrit aux déclarations que feront les représentants de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique et de Bahreïn au nom du Groupe des États arabes, ainsi qu'à la déclaration de la Coalition pour un nouvel ordre du jour sur les questions relatives aux armes nucléaires dont traite la Commission.

Nos débats sur les armes nucléaires se déroulent cette année alors que les activités visant à éliminer les armes nucléaires suscitent un intérêt croissant. À cet égard, je voudrais rappeler la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire – qui a été une première – les réunions du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, la tenue de la Conférence d'Oslo sur la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires et les préparatifs de la prochaine conférence au Mexique. À cet égard, je tiens à signaler ce qui suit.

Premièrement, le Mouvement des pays non alignés a présenté une proposition d'ensemble pour la réalisation de cet objectif dans le projet de résolution (A/C.1/68/6) sur la suite à donner aux résultats de la Réunion de haut de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire en proclamant une journée internationale du désarmement nucléaire et en demandant au Secrétaire général de présenter un rapport sur les vues des pays sur l'élimination complète des armes nucléaires, grâce notamment à l'adoption d'une convention internationale interdisant l'acquisition, l'utilisation et la mise au point d'armes nucléaires, négociée au sein du mécanisme multilatéral de désarmement nucléaire.

Deuxièmement, les réunions tenues cette année par le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer

les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire sont désormais terminées. L'Égypte a participé activement aux activités du Groupe de travail et proposé un document de travail sur la Coalition pour un nouvel ordre du jour afin d'identifier les éléments nécessaires à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ce document de travail a mis en avant l'importance d'un cadre juridiquement contraignant et global contenant ces éléments et assorti de délais.

De plus, l'Égypte a joué un rôle de facilitateur en aidant le Président du Groupe de travail à composition non limitée à donner au Groupe le moyen d'adopter un rapport final qui sera présenté à l'Assemblée générale. À cet égard, je tiens à rendre hommage à l'Ambassadeur Manuel Dengo pour sa présidence du Groupe de travail.

Troisièmement, l'Égypte souscrit à la déclaration faite par le représentant de la Nouvelle-Zélande au nom d'un grand nombre de pays sur les incidences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires (voir A/C.1/68/PV.10). Cette déclaration souligne l'inadmissibilité de l'utilisation des armes nucléaires dans quelque circonstance que ce soit. L'Égypte a également joué un rôle directeur dans la rédaction des documents de travail au nom du Mouvement des pays non alignés, lesquels documents ont été soumis au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015. Ces documents expliquaient clairement la position du Mouvement des pays non alignés, qui rappelle que l'acquisition et la possession d'armes nucléaires sont contraires aux principes du droit international humanitaire car ces armes ne font aucune différence entre les cibles militaires et civiles et ne peuvent pas avoir une utilisation militaire appropriée.

Cet élan international, favorable au désarmement au niveau mondial et montrant bien qu'il n'y a pas de place pour les armes nucléaires dans notre monde actuel, renforce notre détermination de voir le Moyen-Orient devenir une zone exempte d'armes nucléaires, compte tenu de la priorité que l'Assemblée générale accorde à cet objectif depuis qu'elle a lancé en 1974 l'initiative visant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires, et du consensus international incarné par le TNP, avec l'adoption en 1995 de la résolution sur le Moyen-Orient, qui constituait la base de la prorogation du TNP pour une durée indéfinie. Les conclusions sur le Moyen-Orient formulées lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010 ont décrit les étapes de mise en œuvre de la résolution de 1995 en demandant au Secrétaire



général et aux trois pays coauteurs de la résolution de convoquer en 2012 une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Le report de cette conférence par les États organisateurs était une violation flagrante des obligations claires énoncées dans les conclusions de la Conférence d'examen de 2010. L'Égypte demande à ce que la conférence se tienne sans plus tarder, conformément au mandat énoncé dans les conclusions de la Conférence d'examen de 2010, et ce afin de préserver la crédibilité du régime du TNP. À cet égard, nous mettons en garde contre les conséquences d'un report *sine die* de la conférence et de l'incidence que cela aurait sur le processus préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015.

À ce propos, la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Égypte lors du débat général de l'Assemblée générale (voir A/68/PV.18) incluait une initiative qui, premièrement, invitait tous les pays du Moyen-Orient et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité à déposer des lettres officielles auprès du Secrétaire général affirmant leur appui pour déclarer le Moyen-Orient région exempte d'armes de destruction massive nucléaires, chimiques et biologiques. Deuxièmement, les pays de la région qui n'ont signé ou ratifié aucune des conventions internationales sur les armes de destruction massive ont été invités à s'engager, avant la fin de cette année, à adhérer à toutes les conventions pertinentes et à en offrir les garanties au Conseil de sécurité. Le Secrétaire général a également été invité à coordonner toutes ces démarches comme condition préalable au succès de l'initiative.

Plus précisément, cela signifie, premièrement, l'adhésion d'Israël au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, et sa signature et ratification de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et sur leur destruction. Deuxièmement, la ratification par la Syrie de la Convention sur les armes biologiques, et la mise en œuvre des mesures qu'elle aura prises au titre de la Convention sur les armes chimiques. Troisièmement, la ratification par l'Égypte de la Convention sur les armes biologiques et son adhésion à la Convention sur les armes chimiques, en échange de la réalisation par

tous les pays du Moyen-Orient des étapes nécessaires pour adhérer aux instruments internationaux visant à interdire les armes de destruction massive, ainsi qu'aux traités et accords multilatéraux. L'Égypte exhorte tous les États de la région à répondre à cette initiative, et invite le Secrétaire général à en coordonner les démarches de mise en œuvre. L'Égypte apportera tout l'appui nécessaire pour garantir le succès des efforts déployés par le Secrétaire général à cet égard.

Chaque année, l'Égypte présente deux projets de résolution à la Première Commission. Le premier est intitulé « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient », et est adopté sans être mis aux voix; le second, intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient », est présenté par l'Égypte au nom des États arabes et bénéficie d'un vaste soutien de la part des États Membres. J'ai l'honneur de présenter officiellement aujourd'hui ces deux projets de résolution à la Première Commission.

Le projet de résolution sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (A/C.1/68/L.1) a été actualisé du point de vue technique, et inclut les points suivants : premièrement, il prie instamment d'envisager sérieusement de prendre d'urgence les mesures concrètes voulues pour créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, et invite les pays intéressés à adhérer au TNP. Deuxièmement, il demande à tous les pays de la région qui ne l'ont pas encore fait de soumettre toutes leurs activités nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en attendant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires. Troisièmement, il invite tous les pays de la région, en attendant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires, à déclarer leur appui à la création d'une telle zone, et à déposer leurs déclarations auprès du Conseil de sécurité. Quatrièmement, il invite également ces pays à s'abstenir, en attendant la création de la zone, de mettre au point, de fabriquer, de mettre à l'essai ou d'acquérir des armes nucléaires ou de dispositifs explosifs nucléaires, ou d'en autoriser l'implantation sur leur territoire ou sur des territoires placés sous leur contrôle. Cinquièmement, il invite les États dotés d'armes nucléaires et tous les autres États à prêter leur concours à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et, dans le même temps, à s'abstenir de toute action contraire à l'esprit ou à la lettre du projet de résolution. Sixièmement, il prie le Secrétaire général

de poursuivre les consultations avec les États de la région et autres États intéressés.

À cet égard, je me réjouis d'annoncer que, pour la première fois, le Groupe des États arabes a soumis un rapport conjoint sur la mise en œuvre de ce projet de résolution qui reflète son engagement à contribuer à sa mise en œuvre. Nous espérons que les vues des États arabes sur leur contribution seront incluses dans l'introduction du rapport préparé par le Secrétariat. J'invite tous les États Membres à soumettre leurs rapports à cette occasion, comme stipulé par le projet de résolution.

J'ai en outre l'honneur de présenter, au nom des États membres de la Ligue des États arabes, un projet de résolution sur le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient (A/C.1/68/L.2), contenant les points suivants : premièrement, il se félicite des conclusions concernant le Moyen-Orient formulées par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. Deuxièmement, il réaffirme qu'il importe qu'Israël adhère au TNP et place toutes ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'AIEA, pour que l'objectif de l'adhésion de tous les États du Moyen-Orient au Traité puisse être atteint. Troisièmement, il demande à Israël de ne pas mettre au point, fabriquer, mettre à l'essai ou acquérir d'aucune autre manière des armes nucléaires, de renoncer à posséder de telles armes et de placer toutes ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'AIEA, ce qui constituerait une mesure importante de renforcement de la confiance entre tous les États de la région et un pas vers la consolidation de la paix et de la sécurité.

Je voudrais souligner que le projet de résolution a été mis à jour sur le plan technique et développé du point de vue thématique, avec l'ajout d'un alinéa du préambule exprimant le regret qu'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires n'ait pas été convoquée en 2012, et demandant instamment qu'elle soit organisée sans plus tarder. D'autre part, il est fait référence au paragraphe 1 à une demande visant à ce que les engagements qui figurent dans les conclusions concernant le Moyen-Orient formulées par la Conférence d'examen du TNP en 2010 soient mis en œuvre rapidement et intégralement.

La résolution correspondante adoptée à la session précédente de l'Assemblée générale (résolution 67/73) a recueilli l'appui d'une majorité écrasante d'États Membres, à savoir 167, et nous espérons que le projet

de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui fera l'objet d'un appui encore plus marqué. Nous appelons tous les États qui ne faisaient pas partie de cette majorité à reconsidérer leur position et à appuyer le projet de résolution présenté cette année.

L'Égypte continuera de déployer des efforts inlassables pour la réalisation du désarmement nucléaire. Elle réaffirme que toute initiative visant à faire avancer les négociations multilatérales doit être basée sur le désarmement. Ce s'applique aussi aux conditions à remplir afin d'engager des négociations en vue de la conclusion d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, qui doit englober les matières fissiles existantes et des mesures pratiques aux fins de leur élimination selon un calendrier contraignant. Notre position est partagée par les nombreux pays qui croient véritablement au désarmement nucléaire. Nous espérons que le groupe d'experts gouvernementaux prendra toutes les mesures concrètes nécessaires aux fins de la mise en œuvre des 13 mesures concrètes approuvées par la Conférence d'examen de 2010. L'Égypte se tient prête à contribuer de manière constructive aux délibérations du groupe.

L'Égypte appuie pleinement les efforts visant à promouvoir une adhésion universelle au TNP, à favoriser l'entrée en vigueur du TICE et à faire aboutir les négociations en vue de la conclusion d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles tout en débarrassant le monde des armes nucléaires, notamment en négociant un traité sur les armes nucléaires, comme le préconise le Mouvement des pays non alignés.

Nous sommes convaincus que sous votre direction, Monsieur le Président, la Première Commission apportera une contribution véritable à la réalisation du désarmement nucléaire, et donc au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur du Saint-Siège.

**Mgr Chullikatt** (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Cette année, la Première Commission se réunit au moment où s'offre à elle une possibilité extraordinaire. Ces dernières semaines, des mesures dynamiques ont été mises en place pour faire avancer la longue lutte visant à débarrasser le monde des armes chimiques et nucléaires.

L'adoption récente à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution 2118 (2013), concernant les armes chimiques syriennes, revêt une importance

historique. Cependant, à cet égard, comme l'a noté le Secrétaire général, interdire un certain type d'armes ne signifie pas qu'on en autorise un autre. Il a donc appelé à une interruption totale de la violence et à ce que toutes les armes se taisent.

Une autre possibilité encourageante qui s'est présentée a été la toute première Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire, qui s'est tenue le 26 septembre (voir A/68/PV.11). Venus de presque toutes les régions du monde – Europe, Afrique, Asie et Amérique latine – des chefs d'État et de gouvernement et d'autres hauts représentants ont appelé à engager des négociations globales en vue d'interdire toutes les armes nucléaires. Le niveau de préoccupation exprimé face à ce qui est à juste titre décrit comme les incidences humanitaires catastrophiques de l'utilisation d'armes nucléaires a été impressionnant.

La volonté du monde entier d'avancer de manière constructive vers l'élimination des armes nucléaires n'a jamais été aussi évidente. Pourtant, un très petit nombre d'États font obstruction et tentent d'empêcher toute avancée vers un règlement global de ce problème, qui perdure d'année en année du fait de la paralysie du processus.

Il est apparu clairement à la Réunion de haut niveau que, dans le monde entier, les États sont attachés à la mise en œuvre de la décision prise à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 de convoquer une réunion en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Les progrès accomplis au sujet du conflit syrien et la perspective d'un règlement politique de la situation ouvrent la voie à la tenue d'une conférence sur le Moyen-Orient. Ce processus remonte à 1995, lorsque la Conférence chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation a adopté une résolution visant à éliminer toutes les armes de destruction massive au Moyen-Orient. L'incapacité de la communauté internationale à tenir cette promesse a remis en question la crédibilité du Traité et l'avenir de la région. À l'approche de la Conférence d'examen de 2015, il est impératif de prendre des mesures pour fixer une date à laquelle se tiendra cette conférence.

Il est tristement paradoxal que des États qui condamnent ouvertement les armes chimiques gardent le silence en ce qui concerne la possession continue

d'armes nucléaires. La communauté internationale doit s'exprimer d'une seule voix et agir de concert en vue d'interdire toutes les armes de destruction massive.

Les perspectives de coopération entre tous les États en vue de l'élaboration d'un nouvel agenda pour la paix ont subitement retrouvé un élan. Ces activités exigent de tous une action et une coopération continues. Un monde meilleur s'offrira à nous si nous réduisons les dépenses militaires excessives et versons une partie de cet argent dans un fonds mondial pour soulager les besoins des pays en développement et des pays les moins avancés. La Première Commission, dont l'objectif est de réduire les stocks mondiaux d'armes, doit toujours être consciente de ce que nous devons accomplir pour réaliser une paix et une sécurité internationales durables. Nous devons mettre un terme au militarisme myope et mettre l'accent sur les besoins à long terme de la famille humaine.

Comme il a été déclaré au nom du Saint-Siège à la récente Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire, il est temps d'opposer à la logique de la peur l'éthique de la responsabilité, en créant un climat de confiance et de dialogue sincère qui permettra de promouvoir une culture de paix fondée sur la primauté du droit et l'intérêt commun, sur la base d'une coopération cohérente et responsable entre tous les membres de la communauté internationale.

Notre monde n'a jamais été aussi interdépendant et interconnecté. Aujourd'hui plus que jamais, nous ne pouvons risquer de laisser l'indifférence se mondialiser. Il est illusoire de penser que la sécurité et la paix de certains peuvent être assurées sans tenir compte de la sécurité et de la paix d'autres. À une époque telle que la nôtre, où le monde subit des changements sociaux et géopolitiques profonds, il est de plus en plus évident que les intérêts de sécurité nationale sont étroitement liés aux intérêts de sécurité internationale, de la même manière que la famille humaine se rapproche progressivement et que les populations du monde entier sont de plus en plus conscientes de leur unité et de leur interdépendance.

La paix, la sécurité et la stabilité ne peuvent être instaurées uniquement par la voie militaire ou en augmentant les dépenses militaires; ce sont des objectifs multidimensionnels dont certains aspects ne sont pas uniquement liés aux sphères politique et militaire, mais également aux droits de l'homme, à l'état de droit, aux conditions économiques et sociales et à la protection de l'environnement. Tels sont les sujets dont l'objectif principal est de promouvoir un développement humain

véritable et intégré, dans lequel la sagesse, la raison et la force de la loi doivent l'emporter sur la violence, l'agression et la loi du plus fort.

La paix est un édifice en construction permanente. Sa fondation repose sur la confiance et les mesures de confiance, sur le respect des obligations assumées et sur le dialogue plutôt que sur la force. Sans ces éléments fondamentaux, la paix et l'existence même de la famille humaine seraient menacées. Le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements exige le recours constant à la sagesse et à la bonne volonté.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Nous avons entendu le dernier orateur sur le désarmement nucléaire.

Nous allons maintenant entendre les orateurs inscrits sur la liste pour le groupe « Mécanisme de désarmement ». Il y a 33 orateurs sur cette liste. Avant de donner la parole au premier, je prie les délégations de prononcer des déclarations aussi brèves que possible afin que nous puissions finir nos travaux dans les délais prévus.

**M. Percaya** (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement des pays non alignés reste préoccupé de l'érosion permanente du multilatéralisme dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Le Mouvement est déterminé à continuer de promouvoir le multilatéralisme en tant que principe de base des négociations dans ces domaines et seul moyen viable de régler ces questions conformément à la Charte des Nations Unies.

Le Mouvement des pays non alignés insiste sur l'importance du mécanisme multilatéral de désarmement que composent la Conférence de désarmement – seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement –, la Commission du désarmement – instance universelle de délibération et organe subsidiaire de l'Assemblée générale –, et la Première Commission. Le Mouvement insiste sur le fait qu'il importe de préserver et de renforcer la nature, le rôle et la mission de chacune des composantes de ce dispositif, notamment la Première Commission.

Améliorer l'efficacité du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement est un objectif partagé. Grâce à ses règlements intérieurs et méthodes de travail en vigueur, ce mécanisme a abouti à des traités et

directives majeurs. Le Mouvement des pays non alignés estime que son principal obstacle réside dans l'absence de volonté politique de certains États à avancer, notamment en matière de désarmement nucléaire.

Le Mouvement appelle de nouveau la Conférence du désarmement à convenir d'un programme de travail équilibré et global. À cet égard, le Mouvement note que, pour la session de 2009, la Conférence du désarmement avait, le 29 mai 2009, adopté un programme de travail (CD/1864) qui n'a pas été appliqué. Nous saluons les efforts déployés pendant la session de 2013 concernant le programme de travail, ainsi que la décision CD/1956/Rev.1 portant création d'un groupe de travail informel. Le Mouvement des pays non alignés prend également note des délibérations du groupe de travail lors de ses réunions pendant la session de 2013 de la Conférence.

Le Mouvement encourage tous les États à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour permettre à la Conférence de s'acquitter de son mandat. Pour sa part, le Mouvement se tient prêt à contribuer de manière constructive à la réalisation du programme de désarmement de l'ONU et à trouver les moyens de renforcer le mécanisme de désarmement. Le Mouvement réaffirme qu'une session extraordinaire de l'Assemblée générale devrait être organisée pour se pencher sur ces questions.

Le Mouvement des pays non alignés réitère l'importance que la Charte des Nations Unies accorde aux principes de l'égalité de tous les États et d'une répartition géographique équitable. En tenant compte de l'importance des groupes d'experts gouvernementaux dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, le Mouvement souligne la nécessité d'accorder l'attention voulue à la nomination des membres de ces groupes, ainsi qu'à une représentation géographique équitable.

Tout en notant avec préoccupation le déséquilibre régional et la sous-représentation des États membres du Mouvement des pays non alignés dans certains de ces groupes d'experts gouvernementaux, le Mouvement estime que se borner à évoquer le principe d'une représentation géographique équitable dans les résolutions portant création de ces groupes ne suffit pas. En conséquence, le Mouvement insiste sur la nécessité d'appliquer strictement ce principe dans la composition effective des groupes, de manière à garantir que celle-ci soit plus équilibrée. Le Mouvement exhorte le Secrétaire général à prendre des mesures concrètes pour faire en

sorte que les futurs groupes soient composés de manière plus équilibrée, ce qui contribuerait à l'efficacité et à la nature participative de leurs travaux. Le Mouvement suivra avec attention l'application de ce principe s'agissant de la composition desdits groupes. Nous nourrissons l'espoir que le principe sera appliqué, entre autres, grâce à l'augmentation du nombre des membres des groupes.

Enfin, le Mouvement des pays non alignés tient à souligner qu'il est grand temps que tous les pays travaillent de concert, coopèrent davantage et tirent le meilleur parti de leur capital politique respectif pour revitaliser le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement.

**M. Hasan** (Bahreïn) (*parle en arabe*) : La délégation du Royaume de Bahreïn prononce la déclaration qui suit au nom du Groupe des États arabes, et nous nous associons à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Groupe des États arabes souligne que les solutions convenues dans le cadre multilatéral, conformément à la Charte des Nations Unies, sont le seul moyen durable de régler les questions de désarmement et de sécurité internationale. Le Groupe appelle donc tous les États Membres à renouveler et à appliquer leurs obligations individuelles et collectives en collaborant au niveau multilatéral. Nous professons également notre foi dans le rôle de l'ONU s'agissant du désarmement et de la non-prolifération. À cet égard, le Groupe réaffirme qu'il est possible de faire de la Conférence du désarmement, de la Commission du désarmement et de la Première Commission les cadres multilatéraux consacrés au désarmement, conformément au mandat prévu par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978.

Le Groupe insiste sur le fait que la paralysie des travaux de la Conférence du désarmement n'est pas due à une faille ou une carence de la Conférence même, mais bien plutôt à l'absence de volonté politique des principaux États Membres à la Conférence. Une fois encore, le Groupe réaffirme l'intérêt de la Conférence du désarmement en tant seule instance de négociation, et l'importance de lui permettre d'assumer son rôle sans diluer ses efforts en créant d'autres entités parallèles.

Le Groupe des États arabes espère que les efforts déployés par le groupe de travail informel sur le programme de travail de la Conférence aboutiront à un

accord qui permettra à la Conférence de se pencher sur les questions de fond inscrites à son ordre du jour le plus rapidement possible.

Le Groupe des États arabes estime que la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, le seul organe délibérant spécialisé du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, est habilitée à formuler des recommandations sur des questions importantes dans le domaine du désarmement. La Commission doit proposer de nouvelles idées et initiatives. Pour que la Commission puisse atteindre ses objectifs, il faut de la volonté politique de la part de tous les États Membres. Nous espérons que la Commission, à sa prochaine réunion, parviendra à un consensus sur les questions importantes inscrites à son ordre du jour.

Pour terminer, le Groupe rappelle que les obligations juridiques et les cadres multilatéraux ne peuvent remplir pleinement leur rôle que s'il y a suffisamment de volonté politique de s'acquitter réellement de ces obligations.

**M<sup>me</sup> Sweeb** (Suriname) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR).

Pour que les efforts de la communauté internationale en faveur de la promotion de la paix et de la sécurité internationales aboutissent, il est essentiel de disposer au sein des Nations Unies d'un mécanisme multilatéral robuste chargé des questions relatives au désarmement et à la non-prolifération. Dans ce contexte, l'UNASUR réitère son attachement au mécanisme établi par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978, qui a introduit un ensemble d'organes aux fonctions différentes mais complémentaires, constituant ce qui est connu sous le nom de mécanisme des Nations Unies pour le désarmement et dont l'objectif est de renforcer le rôle de l'Organisation en matière de désarmement et de non-prolifération. Dans ce cadre, l'UNASUR tient à rappeler les réalisations des instances de désarmement, comme en témoignent plusieurs instruments internationaux qui constituent des jalons importants en matière de droit international, tels que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention sur les armes chimiques. L'UNASUR estime que tous les efforts visant à réformer le mécanisme multilatéral pour le désarmement doivent avoir un caractère global, dans le cadre d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Nous sommes vivement préoccupés par le fait qu'au cours de ces 15 dernières années, les États membres de la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation en matière de désarmement, n'aient pas pu se mettre d'accord sur un programme de travail afin d'examiner les questions de fond inscrites à son ordre du jour. L'UNASUR exhorte tous les membres de la Conférence du désarmement à faire preuve de plus de volonté politique pour que des travaux de fond puissent débiter, en adoptant et en mettant en œuvre un programme de travail global et équilibré, ce qui permettra d'entamer des négociations et de faire des progrès s'agissant des questions inscrites à son ordre du jour, en particulier celles liées au désarmement nucléaire.

Dans ce contexte, l'UNASUR prie la Conférence du désarmement de surmonter cette impasse de longue date et de mettre en place un comité spécial du désarmement nucléaire, en vue de l'ouverture des négociations sur un programme d'élimination des armes nucléaires assorti d'un calendrier précis, comprenant notamment une convention sur les armes nucléaires. À cet égard, nous réitérons notre appui à la proposition en cinq points du Secrétaire général sur le désarmement nucléaire et rappelons son appui à une convention sur les armes nucléaires appuyé par un solide système de vérification. À cet égard, l'UNASUR se félicite de la création au sein de la Conférence du désarmement d'un groupe de travail informel co-présidé par l'Équateur et chargé d'élaborer un programme de travail robuste et progressif.

L'UNASUR est convaincue que la seule garantie contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires est leur élimination totale. En attendant la réalisation de cet objectif, les États non dotés d'armes nucléaires doivent recevoir des États qui en sont dotés des garanties sans équivoque, inconditionnelles et juridiquement contraignantes contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires.

En notant avec préoccupation le risque potentiel d'une course aux armements dans l'espace, nous voudrions réitérer qu'il importe de négocier un instrument juridiquement contraignant en la matière, afin de prévenir le déploiement d'armes dans l'espace. Nous réaffirmons également l'importance que nous attachons au respect rigoureux du régime en vigueur sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, qui reconnaît l'intérêt commun de l'humanité pour ce qui

est de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques.

L'UNASUR souhaite faire avancer les négociations sur un traité multilatéral et non discriminatoire sur les matières fissiles pour les armes nucléaires et autres explosifs nucléaires, qui soit assorti d'un régime international de vérification et satisfaisant aux objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Tout en saluant les efforts consentis par le Pérou à la tête de la Commission du désarmement pendant la session de fond de 2012 en vue de dégager un accord sur un ordre du jour pour le prochain cycle de trois ans, l'UNASUR déplore l'absence de progrès au sein de la Conférence du désarmement et le fait que ses groupes de travail respectifs sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques n'aient pas formulé des recommandations de fond. Nous nous félicitons de ce que la session de 2013 de la Commission du désarmement ait été caractérisée par plus de volonté politique, de souplesse et de coopération de la part de tous les États. À cet égard, l'UNASUR appelle les États Membres à ne ménager aucun effort pour que cet organe délibérant des Nations Unies puisse faire des recommandations concrètes sur les questions de désarmement.

Enfin, l'UNASUR voudrait appeler l'attention sur le travail réalisé par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, une institution autonome qui effectue des recherches indépendantes sur le désarmement et les problèmes connexes et qui promeut la participation des États aux efforts de désarmement en connaissance de cause. Nous sommes également conscients qu'il importe de renforcer les échanges avec la société civile et sa participation aux efforts déployés dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

**M. Kos** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Les pays suivants s'associent à cette déclaration : l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande, la Serbie, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie.

Nous appuyons fermement l'Organisation des Nations Unies et un multilatéralisme efficace. Nous estimons que l'Assemblée générale et sa Première Commission, la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et les divers traités et régimes internationaux dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération se renforcent mutuellement. Face à l'émergence de nouvelles menaces à la sécurité internationale, il importe plus que jamais de disposer d'un mécanisme de désarmement qui fonctionne comme il faut. Vu que les problèmes mondiaux en matière de sécurité appellent des solutions concertées et multilatérales, il est temps de renforcer et de revitaliser le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, qui joue un rôle primordial et irremplaçable. Les organes délibérants et de négociation créés sous les auspices de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-I) doivent améliorer leur performance et parvenir aux résultats escomptés, sur la base des mandats qui leur ont été confiés.

Les progrès réalisés dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements – le processus de négociations couronné de succès sur le Traité sur le commerce des armes en constituant l'exemple le plus récent – démontrent que les délibérations et les négociations sur ces questions peuvent produire des résultats.

Nous croyons que la Première Commission devrait concentrer ses efforts sur les questions les plus pertinentes et les plus courantes, au lieu de continuer la pratique d'une procédure formaliste et de se limiter à simplement mettre à jour les résolutions adoptées précédemment. Elle devrait servir de forum d'échanges ouverts et pertinents, être en mesure de faire face aux défis contemporains posés à notre sécurité collective et élaborer à cette fin des mesures concrètes.

Chaque année, plusieurs projets de résolution sont adoptés sans débat de fond. Pour alléger l'ordre du jour chargé de la Commission et le rendre plus pertinent, nous croyons qu'il faudrait envisager la possibilité de réexaminer davantage de projets de résolutions tous les deux ou trois ans. Nous proposons également de revoir la pratique de la Première Commission consistant à prier le Secrétaire général d'établir un rapport sur la mise en œuvre d'une résolution donnée. Dans certains cas,

les auteurs eux-mêmes de la résolution ne fournissent pas au Secrétariat les informations nécessaires. C'est à tous les États Membres qu'incombe la responsabilité de maintenir la pertinence et l'efficacité de la Commission.

Nous saluons le fait que, en 2013, un débat plus substantiel et plus actif a eu lieu à la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Néanmoins, la participation générale est malheureusement restée faible. En avril 2014, la Commission du désarmement continuera d'élaborer des recommandations sur la base des documents de travail publiés par les deux Présidents des Groupes de travail. La prochaine session sera également la dernière du cycle triennal en cours. Nous pensons que c'est une bonne occasion pour nous de signaler notre volonté de faire encore une fois de la Commission du désarmement un organe compétent à même de réaliser son véritable potentiel.

Pour l'Union européenne, l'ouverture immédiate et la conclusion rapide de négociations à la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sur la base du document CD/1299 et du mandat y figurant, restent prioritaires. Les préoccupations liées à la sécurité nationale, bien que légitimes, peuvent et doivent être prises en compte dans le cadre du processus de négociation et non comme une condition préalable. Nous appelons les délégations à faire preuve de souplesse. Nous appelons tous les États membres de la Conférence du désarmement à entamer des négociations sur un tel traité sans délai et à commencer à travailler sur les autres questions inscrites à l'ordre du jour, conformément au programme de travail adopté dans le document CD/1864. Nous appelons tous les États dotés d'armes nucléaires à déclarer et à maintenir un moratoire immédiat sur la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires. Tous les États membres de l'Union européenne ont appuyé la résolution 67/53. Nous attendons avec impatience les réunions du Groupe d'experts gouvernementaux créé par cette résolution, qui doivent se tenir en 2014 et 2015.

La Conférence du désarmement, conformément à son mandat, a un rôle crucial à jouer dans la négociation de traités multilatéraux. L'impasse continue où elle se trouve reste extrêmement troublante. Il est plus urgent que jamais d'adopter et de mettre en œuvre un programme de travail. Nous formons l'espoir que le Groupe de travail informel créé par le document CD/1956/Rev.1 produira

des résultats concrets et tangibles à cet égard. Conformément à notre engagement de longue date en faveur de l'élargissement de la Conférence, nous appuyons fermement la nomination d'un coordonnateur spécial chargé d'examiner la question de l'augmentation de ses membres. Conformément à notre engagement avec la société civile, nous nous réjouissons de l'amélioration de l'interaction entre celle-ci et la Conférence du désarmement en vue de renforcer la contribution des organisations non gouvernementales et des instituts de recherche aux travaux de la Conférence.

La résolution 65/87 a réitéré que l'UNIDIR devrait continuer à mener des recherches indépendantes sur les problèmes relatifs au désarmement et à la sécurité et entreprendre des recherches spécialisées nécessitant un niveau élevé d'expertise. À notre avis, l'Institut est un élément de confiance du mécanisme de désarmement qui s'est vu confier un rôle unique. L'Union européenne et ses États membres attachent une grande importance aux activités de l'UNIDIR dans la conduite de recherches indépendantes sur le désarmement et la sécurité. Nous avons, à plusieurs reprises, soutenu financièrement le travail important de l'Institut, y compris le Traité sur le commerce des armes, et les travaux des groupes d'experts gouvernementaux sur la cybersécurité, la transparence et les mesures de confiance. Comme l'a confirmé la résolution 65/87, il est important pour l'UNIDIR de maintenir son autonomie établie par la SSOD-I.

En conclusion, nous réaffirmons notre volonté d'aider le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement à obtenir des résultats tangibles et nous soulignons la nécessité de promouvoir des synergies stratégiques et une coordination entre les organismes compétents des Nations Unies.

**M. Aljowally** (Égypte) (*parle en arabe*) : Ma délégation tient d'emblée à s'associer à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et à la déclaration faite par le représentant de Bahreïn au nom du Groupe des États arabes.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je tiens à exprimer notre appui au mécanisme des Nations Unies pour le désarmement mis en place par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-I). Alors que la Conférence du désarmement reste la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement,

l'absence de volonté politique de parvenir à un résultat équilibré qui reflète les intérêts de tous reste le principal obstacle qui empêche la Conférence d'adopter un programme de travail équilibré et complet. La solution réside dans l'examen de toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence par le biais d'une approche intégrée qui devrait avant tout inclure des négociations sur le désarmement, les garanties négatives de sécurité, un traité d'interdiction des matières fissiles, y compris les stocks à des fins militaires, et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

L'Égypte a pris part aux efforts visant à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement au cours de sa présidence de la Conférence en présentant le projet de décision CD/1933/Rev.1. Bien que ce projet de décision n'ait malheureusement pas été adopté, il a servi de base à de nouveaux efforts. Tous ces efforts doivent être axés sur le renforcement des capacités de la Conférence du désarmement à régler efficacement les questions liées au désarmement au sein des cadres substantiels et procéduraux dont elle dispose. L'Égypte salue toute action collective des États Membres visant à revitaliser les travaux de la Conférence, dans la mesure où ces efforts ne portent préjudice ni à son règlement intérieur ni à ses priorités.

Le désarmement nucléaire demeure notre priorité absolue, comme cela a été établi non seulement par SSOD-I, mais par la première résolution de l'Assemblée générale en 1946 (résolution 1 (I)). La Conférence du désarmement est appelée à assumer ses responsabilités à cet égard en lançant des négociations sur une convention qui interdit la possession, la mise au point et l'utilisation des armes nucléaires, comme l'indique le projet de résolution (A/C.1/68/L.6/Rev.1) présenté par le Mouvement des pays non-alignés à la suite de la Réunion de haut niveau sur le désarmement tenue le 26 septembre 2013.

Si la revitalisation de la Conférence représente une dimension importante des efforts visant à revitaliser le mécanisme de désarmement dans son ensemble, l'Égypte estime qu'il faut également déployer des efforts similaires pour revitaliser la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, seul organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral de désarmement de l'Organisation. Nous croyons dans le potentiel de la Commission. Par le biais de la Commission du désarmement, les directives fondamentales et les cadres normatifs de consensus ont évolué, en particulier les directives de 1999 portant sur



la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Sous la présidence avisée de l'Ambassadeur Christopher Grima, la Commission a publié un document de travail intitulé « Recommandations concernant la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires et mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ».

L'Égypte était fière d'être membre du Bureau au cours de cette session-là, et pense qu'il s'agit d'un fait nouveau encourageant qui ouvrira la voie à l'adoption des recommandations convenues en 2014, au terme de l'actuel cycle triennal.

Dans le cadre du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement en vigueur, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) jouit d'un appui constant de l'Égypte, qui l'aide à réaliser son potentiel en vue de promouvoir le désarmement nucléaire. Nous nous sommes entretenus avec toutes les parties concernées concernant la proposition du Secrétariat sur « la consolidation des services de recherche, de formation, d'apprentissage et de bibliothèque », qui inclurait l'UNIDIR. Nous continuons d'examiner les propositions et d'étudier les documents pertinents au fur et à mesure qu'ils sont disponibles dans les organismes intergouvernementaux des Nations Unies concernés. Je voudrais souligner les paramètres que nous jugeons nécessaires pour tout examen de ces propositions.

Premièrement, toute décision visant à restructurer les institutions concernées doit être compatible avec leurs mandats, qui émanent du mécanisme intergouvernemental pertinent. La décision d'entreprendre une restructuration doit être prise par l'organisme intergouvernemental approprié.

Deuxièmement, les activités des centres de recherche et des instituts de formation des Nations Unies doivent être conformes aux priorités définies par les organes directeurs. Pour ce qui est du désarmement et de la sécurité internationale, le désarmement nucléaire demeure la priorité, comme énoncé à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978. C'est cette priorité accordée au désarmement nucléaire qui doit guider les activités de l'UNIDIR.

Troisièmement, la dépendance des centres de recherche et de formation des Nations Unies à l'égard du financement volontaire ne doit en rien modifier

les priorités convenues par les organes directeurs ou celles définies par le mécanisme intergouvernemental concerné. Les fonds d'affectation spéciale permettant de rassembler des ressources extrabudgétaires et de les dégager selon les priorités définies collectivement peuvent constituer des exemples utiles à cet égard.

Quatrièmement, la priorité doit être accordée à la collaboration avec des experts, des chercheurs et des instituts de formation et de recherche des pays en développement. Cela permettrait de profiter du double avantage consistant à diversifier le savoir-faire et à contribuer au renforcement des capacités dans les pays en développement. La coopération avec des institutions du monde en développement doit être institutionnalisée, au lieu de recourir de manière excessive à des consultants et experts presque exclusivement issus d'instituts de pays développés.

Tels sont les quatre paramètres à l'aune desquels nous allons mesurer et évaluer toutes les propositions actuelles de consolidation des instituts de recherche et de formation. Nous sommes convaincus que les plans du Secrétariat prendront ces paramètres en considération afin d'atteindre notre objectif commun qui est d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la crédibilité des services de recherche, de formation et de bibliothèque des Nations Unies.

En raison de l'importance que revêt la revitalisation du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, les efforts doivent être collectifs et non pas individuels, complémentaires et non pas contradictoires, consensuels et non pas divergents. Nous espérons que sous votre direction, Monsieur le Président, la Première Commission sera en mesure d'insuffler tout l'élan nécessaire à ces efforts.

**M. Buck** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Afin de gagner du temps, j'ai abrégé mes remarques, mais le texte intégral de l'intervention des États-Unis sera disponible sur le site Web de la Mission permanente des États-Unis auprès de l'ONU et sur QuickFirst, le portail de du secrétariat de la Commission, et distribuée aux délégations.

L'année dernière, à la soixante-septième session de la Première Commission, en raison des règles de la « formule Sandy », établies fort judicieusement par l'ancien Président de la Commission, M. Percaya, de l'Indonésie, notre délégation avait simplement fait consigner ses observations sur le mécanisme de désarmement. Cette année, nous nous réjouissons de

nous exprimer sur certaines de ces questions. Nous souhaitons partager les vues des États-Unis sur le mécanisme de désarmement, et aborder le processus de gestion du changement au sein de l'ONU.

À la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978, la communauté internationale a pris des décisions sur le mécanisme de désarmement qui, selon nous, restent toujours pertinentes et d'actualité. Nous ne saurions blâmer les visions éclairées de nos prédécesseurs et le mécanisme qu'ils ont créé pour l'impasse qui persiste à la Conférence du désarmement à Genève. Nous ne saurions les blâmer non plus pour notre impossibilité à formuler des recommandations et des conclusions consensuelles à la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Ce regrettable état de fait n'est nullement de la faute du mécanisme lui-même. Il est vrai qu'il pourrait être utile à terme de procéder à de modestes ajustements du mécanisme et de la pratique établie. En fait, quelques idées intéressantes ont été présentées ces dernières années. Nous espérons que l'une d'elles, à savoir la création l'été dernier à la Conférence du désarmement du Groupe de travail informel ayant pour mandat d'établir un programme de travail, sera couronnée de succès. D'autres idées, telles que des rotations plus longues de la présidence de la Conférence, pourraient également faciliter notre travail.

Toutefois, il me semble que nous sommes tous conscients que ces idées ne constituent pas à elles seules une panacée. Ce qu'il faut, c'est la volonté de tous les États d'utiliser ce mécanisme tel qu'il était prévu initialement, et de reconnaître que les caractéristiques particulières de celui-ci sont conçues pour permettre aux États de protéger leurs intérêts nationaux. Contourner le mécanisme en place d'une manière qui ne fournit pas cette sécurité intrinsèque, ou créer une nouvelle conférence à la place, comme par exemple une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ou bien une conférence internationale sur le désarmement nucléaire, ne permet pas d'avancer de manière constructive. Au contraire, nous sommes d'avis que ces idées pourraient plutôt contribuer à ralentir les progrès. En résumé, ces solutions de rechange risquent de ne pas pouvoir offrir de solutions aux défis auxquels nous sommes confrontés.

Nous ne devons pas nous concentrer uniquement sur nos échecs. L'on compte également de nombreux succès découlant du mécanisme de désarmement. Le

fait que l'Assemblée générale ait pu négocier et conclure le traité sur le commerce des armes montre qu'il est possible de réaliser des progrès lorsqu'il y a de la volonté politique. Le 17 octobre, nous avons entendu un groupe de représentants d'organisations chargées du désarmement et de la non-prolifération, qui nous ont tous fait part de leur réussite – de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui s'est récemment distinguée en recevant le prix Nobel de la paix, à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), également récipiendaire d'un prix Nobel de la paix pour son travail visant à endiguer la prolifération des armes nucléaires.

Bien que beaucoup plus petite et plus modeste, une autre composante du mécanisme de désarmement, initialement proposée par la France à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, s'est également développée, à savoir l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Créé en 1980 par l'Assemblée générale comme un institut de recherche autonome, le Conseil d'administration de l'UNIDIR est le Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement, qui a été créé par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Les États-Unis apprécient les recherches objectives et orientées vers l'action menées par l'UNIDIR, et ils ont travaillé en étroite collaboration sur plusieurs projets importants avec l'UNIDIR, y compris sa conférence annuelle sur la sécurité dans l'espace et la récente Conférence sur la cybersécurité de 2012 : les mesures de confiance au service de la cyberstabilité.

Les États-Unis souhaitent remercier le Sous-Secrétaire général, M. Kim Won-soo, d'avoir de nouveau fait à la Première Commission le point des efforts consacrés à la gestion du changement. Nous tenons à faire quelques remarques sur son exposé et sur la stratégie de gestion du changement contenu dans le document A/68/485, publié le mois dernier. Nous avons fait ces remarques lors de l'intervention de M. Kim à Genève le 16 octobre, et souhaiterions les partager aujourd'hui avec nos collègues de New York.

Les États-Unis considèrent la gestion du changement comme une initiative importante qui peut promouvoir nos objectifs primordiaux tendant à parvenir à une meilleure efficacité, à rationaliser les opérations, à réduire les coûts et à améliorer la transparence au sein du système des Nations Unies. Il nous incombe, bien sûr, à nous les États Membres, d'œuvrer avec l'ONU

aux fins de l'inclusion de ces objectifs dans le plan général. Ces efforts sont essentiels pour maintenir la crédibilité de l'Organisation et pour recueillir un fort appui des opinions publiques et des parlements, et notamment du Congrès des États-Unis, afin d'obtenir un financement complet et continu pour la participation aux organisations internationales alors même que des ressources limitées font l'objet d'un très grand nombre de demandes concurrentes. C'est avec cela à l'esprit que les États-Unis examinent les propositions.

En particulier, les États-Unis se félicitent de la possibilité d'examiner la proposition de gestion du changement relative aux instituts d'enseignement, de recherche et de formation. Nous apprécions en particulier l'idée d'intégrer les services de bibliothèque et la mémoire institutionnelle de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève en une seule fonction. Nous avons des questions sur certaines parties du rapport qui n'ont pas encore été entièrement définies.

Par exemple, la proposition fait référence au Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), qui appelle à une utilisation plus efficiente et plus efficace des ressources financières et humaines et à une coordination plus étroite entre les fonctions formation et recherche de l'Organisation. Nous aimerions mieux comprendre comment, selon la proposition, on peut atteindre cet objectif, étant donné qu'elle semble séparer recherche et formation en deux fonctions distinctes.

Nous aimerions aussi mieux comprendre comment la proposition pourrait à long terme générer de façon réaliste une réduction notable des coûts. Il y est soutenu que certaines de ces économies pourraient être réalisées par la mise en commun de l'appui administratif dans tous les domaines opérationnels identifiés. La proposition cite spécifiquement l'appui administratif en tant que domaine éventuel. Toutefois, certaines de ces entités, comme l'UNIDIR, bénéficient déjà de la mise en commun des services administratifs par le biais de l'Office des Nations Unies à Genève.

Nous souhaiterions aussi avoir de plus amples informations sur la création du réseau de coordination de la recherche et du pôle d'appui. Quelles seront leurs composantes, leurs fonctions précises, leur niveau d'effectifs et leurs coûts annuels? Nous nous félicitons qu'il ne semble pas que la proposition invente de nouveaux postes permanents en dehors du mandat d'un nouveau Sous-Secrétaire général – qui gagnerait à être

mieux clarifié – pour appuyer le réseau de coordination de la recherche. Mais nous voudrions être sûrs que le pôle d'appui envisagé apporte une valeur ajoutée aux travaux et aux produits des instituts de recherche existants et renforce les partenariats, plutôt que de créer de nouveaux mandats sans direction claire, car cela contredirait l'argument en faveur de la consolidation et de la rationalisation.

Toujours sur le même point, nous prenons note des multiples références faites dans le document au maintien des mécanismes de gouvernance existants des instituts de recherche, et nous aimerions donc avoir une meilleure idée sur le rôle du nouveau Sous-Secrétaire général et sur ses responsabilités dans la de coordination du réseau. L'UNIDIR, par exemple, a un rôle autonome, mène des recherches indépendantes au sein des structures de l'ONU et rend compte à un conseil d'administration nommé par le Secrétaire général. Une déclaration claire au sujet du rôle, des responsabilités et de la fonction de ce nouveau Sous-Secrétaire général – et s'agissant de la poursuite de l'autonomie continue de l'UNIDIR – aiderait à dissiper les craintes concernant l'indépendance de ces entités.

Enfin, nous relevons qu'il est fait mention de difficultés financières rencontrées par certaines institutions du fait de la crise financière mondiale. Nous voyons un grand mérite dans la possibilité de promouvoir un financement durable grâce à un plan stratégique. Nous aimerions mieux comprendre comment serait formulé un document stratégique commun de collecte de fonds étant donné que les institutions de recherche concernées obtiennent souvent leurs fonds de différentes et nombreuses sources aux compétences et aux intérêts distincts.

Enfin, nous apprécions les consultations que l'équipe de gestion du changement a déjà engagées avec les parties prenantes concernées. Nous espérons qu'à l'avenir, nous obtiendrons davantage de clarifications et de détails concernant cette proposition. Les États-Unis continueront d'appuyer les idées et les propositions qui apporteront réellement des gains d'efficacité, tout en veillant à ce que les résultats du travail des diverses entités techniques et leurs capacités à poursuivre ce travail ne soient pas compromis.

**M. Gailiūnas** (Lituanie) (*parle en anglais*) : La Lituanie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (UE) au nom de l'UE et de ses États membres. Je voudrais maintenant parler en détails

de certaines questions d'importance particulière pour la Lituanie.

Nous pensons que l'approche multilatérale en matière de non-prolifération et de désarmement est essentielle pour élaborer, faire respecter et renforcer encore davantage des normes internationales fondamentales. En tant que fervent partisan d'un multilatéralisme efficace, la Lituanie considère que la Première Commission, la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et les traités et régimes internationaux pertinents dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement sont importants et sont des éléments du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement qui se renforcent mutuellement.

Nous regrettons que, malgré les appels clairs de l'Assemblée générale, d'innombrables autres enceintes et nombre d'autres hauts responsables qui ont pris la parole à la Conférence, la Conférence du désarmement n'ait pas pu, à sa session de 2013, sortir de l'impasse de longue date dans laquelle elle se trouve et d'entamer ses travaux de fond. Depuis l'aboutissement des négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1996, les traités multilatéraux sur le désarmement, comme la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions, ont été négociées en dehors de la Conférence du désarmement, sapant ainsi son autorité. L'impasse reste troublante, et fait que l'adoption et la mise en œuvre d'un programme de travail sont plus urgentes que jamais. Nous espérons que le groupe de travail informel créé par la décision CD/1956/Rev.1 aboutira à des résultats concrets et tangibles à cet égard.

Compte tenu de l'impasse qui persiste à la Conférence du désarmement, la communauté internationale doit réfléchir sur les options qui lui restent et, au besoin, trouver d'autres moyens de progresser. C'est pourquoi nous saluons les initiatives visant à trouver les moyens d'aller de l'avant, car nous les considérons comme un élan supplémentaire pouvant au bout du compte déboucher sur le lancement des négociations sur au moins les questions les plus fondamentales en suspens à la Conférence.

L'élargissement de la Conférence du désarmement est une question en suspens depuis plus d'une décennie et doit être réglée sans retard. Cet appel est en conformité

avec le règlement intérieur de la Conférence, qui dispose que la question de la composition soit examinée à intervalles réguliers. Conformément à sa détermination de longue date à adhérer à la Conférence du désarmement, la Lituanie joint sa voix à celles des autres pays pour appeler à la désignation d'un rapporteur spécial ou d'un coordonnateur chargé de l'augmentation des membres de la Conférence, qui faciliterait la discussion sur la question à la Conférence du désarmement, sans préjuger du résultat.

Enfin, et surtout, la résolution 65/87 réitère que l'UNIDIR doit continuer de conduire des recherches indépendantes sur les problèmes relatifs au désarmement et à la sécurité et d'entreprendre des recherches spécialisées demandant un degré élevé d'expertise. L'Institut est un élément fiable du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement auquel est attribué un rôle unique. Nous apprécions grandement les activités de recherches indépendantes menées par l'UNIDIR sur le désarmement et la sécurité, et soulignons par conséquent qu'il importe que l'UNIDIR préserve son autonomie telle que stipulé par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et confirmé par la résolution 65/87.

**M<sup>me</sup> Ledesma Hernández (Cuba)** (*parle en espagnol*) : La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a mis en place le mécanisme du système des Nations Unies pour le désarmement, dans lequel chaque organe joue un rôle fondamental et a des fonctions spécifiques qui, d'après nous, doivent être préservés.

Cuba attache la plus grande importance à la nécessité d'accomplir des progrès tangibles dans les négociations et délibérations relatives au désarmement et à la maîtrise des armements. Nous attachons la plus haute priorité à l'engagement de la communauté internationale en faveur du désarmement nucléaire. À cet égard, nous réitérons qu'il importe que les négociations sur le désarmement aient pour principe de base le multilatéralisme. Nous estimons que les solutions convenues d'une façon multilatérale, conformément à la Charte des Nations Unies, sont la seule méthode viable pour régler la question du désarmement et de la sécurité internationale.

Nous soulignons l'importance et la pertinence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, un organe délibérant spécialisé à composition universelle qui permet des délibérations approfondies sur les sujets les plus pertinents. Nous

nous réjouissons que la Commission du désarmement ait convenu de l'ordre du jour de ses sessions de fond pour le prochain cycle triennal et qu'il inclut la question des recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires. Cuba appuie pleinement les travaux de la Commission du désarmement et espère que tous les États feront preuve de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pour s'accorder sur les recommandations concrètes.

La Conférence du désarmement joue un rôle unique en son genre en tant que seule instance multilatérale de négociations des traités dans le domaine du désarmement. Nous nous inquiétons que certains aient avancé l'idée de laisser de côté la Conférence du désarmement au motif qu'elle serait inutile. Cuba ne partage pas cette position. Nous réaffirmons qu'il incombe à tous de préserver et de renforcer la Conférence du désarmement. La Conférence doit adopter aussi rapidement que possible un programme de travail ample et équilibré, qui tienne compte des priorités réelles dans le domaine du désarmement, à commencer par le désarmement nucléaire.

À cet égard, le Mouvement des pays non alignés va présenter devant la Première Commission une nouvelle initiative qui fait suite à la première Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11), laquelle s'est tenue avec succès le 26 septembre. Entre autres choses, ce projet proclamerait le 26 septembre Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Ce nouveau projet de résolution du Mouvement des pays non alignés prône une approche nouvelle relative à la proposition de commencer d'urgence les négociations sur le désarmement nucléaire au sein de la Conférence du désarmement. Cette nouvelle initiative se propose de combiner trois thèmes à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement - le désarmement nucléaire, les matières fissiles destinées à la production d'armes nucléaires, et les assurances de sécurité négatives pour les États que ne sont pas dotés de l'arme nucléaire -, le tout dans le cadre d'une convention générale sur l'interdiction des armes nucléaires, y compris la détention, la mise au point, la production, l'acquisition, les essais, le stockage ou le transfert, l'emploi ou la menace des armes nucléaires, qui demanderait en outre leur destruction. Il s'agit d'une initiative de bonne foi, qui cherche également à mettre fin à l'impasse dans laquelle est enfermée la Conférence du désarmement. Nous espérons que tous les États Membres, en particulier ceux qui ont fait part de leurs

préoccupations concernant le blocage du mécanisme de désarmement, appuieront ce projet de résolution.

Toujours dans ce contexte, nous tenons à souligner que la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire, qui s'est tenue avec succès le 26 septembre dernier, a été un exemple probant du rôle efficace et volontariste que peut et doit jouer l'Assemblée générale dans la définition et la promotion de mesures concrètes pour atteindre l'objectif premier que constitue le désarmement nucléaire.

Par ailleurs, je voudrais souligner une préoccupation générale face à la multiplication des initiatives tendant à créer des groupes d'experts à composition limitée pour analyser des thèmes relatifs au désarmement et à la maîtrise des armes, sujets sensibles et d'un grand intérêt pour tous les États Membres. Nous estimons que la création de groupes d'experts doit être l'exception, et non la règle. Il convient plutôt de privilégier des processus transparents et sans exclusive auxquels tous les États Membres peuvent participer sur un pied d'égalité, au sein des instances établies dans le cadre du mécanisme de désarmement de l'ONU, enceintes où nous préférierions que se tiennent les discussions qui ne sont organisées qu'au sein des groupes d'experts.

Pour terminer, je tiens à signaler que Cuba appuie les efforts consentis pour optimiser le mécanisme de désarmement de l'ONU. Cela étant, nous sommes convaincus que la paralysie qui affecte de grands pans dudit mécanisme est due avant tout à l'absence de volonté politique de certains États qui regimbent à faire de réels progrès en matière de désarmement nucléaire. Nous estimons que tous les États doivent continuer à redoubler d'efforts pour répondre aux attentes de la communauté internationale en matière de désarmement.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Nous avons presque épuisé le temps à notre disposition. Je vais donc maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent faire une déclaration dans l'exercice de leur droit de réponse.

**M. Yoo Yeon-chul** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais répondre aux remarques faites par le représentant de la République populaire démocratique de Corée dans sa déclaration faite en espagnol ce matin (voir A/C.1/68/PV.13), au cours de laquelle il a affirmé que la Corée du Nord avait subi des menaces nucléaires. À cet égard, je voudrais rappeler plusieurs données objectives concernant la manière

grave et effrayante dont la Corée du Nord a menacé la Corée du Sud et les États-Unis.

Premièrement, le 7 mars, la Corée du Nord a menacé de déclencher une frappe nucléaire sur le territoire des États-Unis. Quatre jours plus tard, c'est encore la Corée du Nord qui a unilatéralement déclaré l'annulation de la Convention d'armistice. En outre, la Corée du Nord a réalisé et diffusé sur YouTube une vidéo de propagande, aussi bizarre qu'inquiétante, montrant New York en flammes. Par ailleurs, c'est la Corée du Nord qui a coupé une ligne téléphonique directe clef de l'armée avec la République de Corée et qui, par l'intermédiaire de son média d'État, a déclaré qu'elle était en état de guerre. En avril, la Corée du Nord a également menacé toutes les entreprises étrangères et les touristes présents en République de Corée et leur a demandé de partir, déclarant qu'elle était au bord de la guerre nucléaire. Ces seuls faits exposent clairement qui est véritablement responsable d'avoir généré et attisé les tensions dans la région au printemps dernier.

Contrairement à ce que prétend la délégation de la Corée du Nord, les exercices conjoints de la République de Corée et des États-Unis sont de nature exclusivement défensive et sont menés depuis des décennies. Ils ont d'ailleurs joué un rôle pour assurer la paix et la stabilité dans la région face aux menaces posées par la République populaire démocratique de Corée.

En outre, je saisis cette occasion pour affirmer une nouvelle fois avec insistance qu'il n'existe aucune arme nucléaire sur notre territoire. La République de Corée mène une politique inchangée qui respecte et applique la Déclaration commune de 1992 sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne, déclaration à laquelle la Corée du Nord est elle aussi partie.

**M. Kim Ju Song** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en espagnol*) : Je viens d'entendre les commentaires les plus absurdes que l'on pouvait attendre de la part de la délégation de la Corée du Sud. Je savais dès le départ qu'elle évoquerait le caractère défensif des exercices militaires que ce pays mène chaque année. Je me permettrai encore une fois de souligner que, outre ceux de la Corée du Sud, le porte-avions nucléaire des États-Unis, l'*USS George Washington*, qui est une base militaire flottante et un monstre de guerre notoire, navigue comme bon lui semble dans les eaux orientales, occidentales et australes de la Corée. Cela montre bien que les limites sont déjà dépassées. Les opérations et manœuvres des États-Unis et de la Corée du Sud cherchent à provoquer une guerre

nucléaire contre la République populaire démocratique de Corée, ce qui constitue donc une menace militaire à notre encontre.

Notre délégation rejette intégralement ces commentaires – absurdes, je le répète – et, comme nous l'avons dit il y a quelques minutes, nous tenons à faire savoir à la délégation sud-coréenne que le Gouvernement sud-coréen ferait bien d'agir avec prudence, de faire attention à l'évolution de la situation, et de bien comprendre qui est le principal responsable des menaces qui pèsent sur la paix et sur la situation de la péninsule coréenne.

**M. Yoo Yeon-chul** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais répondre brièvement aux affirmations que vient de faire le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Je tiens à dire que, sans les menaces que fait peser la Corée du Nord, il n'y aurait pas d'exercices défensifs conjoints de la République de Corée et des États-Unis.

Je voudrais également attirer l'attention sur deux éléments. Premièrement, la Corée du Nord exerce son droit de réponse en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Or, en tant que Membre de l'ONU, la Corée du Nord a non seulement le droit mais le devoir de respecter les dispositions de la Charte des Nations Unies et les résolutions du Conseil de sécurité. Par conséquent, j'exhorte la Corée du Nord, avant d'exercer son droit de réponse en tant que Membre de l'ONU, à s'acquitter tout d'abord de son obligation de respecter la Charte et les résolutions du Conseil de sécurité, telles que les résolutions 1718 (2006), 1874 (2009), 2087 (2013) et 2094 (2013), pour n'en citer que quelques-unes. En outre, l'Article 4 de la Charte prévoit clairement que seuls les États pacifiques qui acceptent les obligations de la Charte et sont capables de les remplir et disposés à le faire peuvent devenir Membres des Nations Unies. La Charte n'est pas un menu à la carte; la Corée du Nord ne peut pas en accepter une partie et en rejeter une autre.

Deuxièmement, si la Corée du Nord veut la paix et la stabilité grâce à la dénucléarisation de la péninsule coréenne, elle doit d'urgence adhérer le plus tôt possible au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à l'accord de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, en vue de la dénucléarisation de la péninsule coréenne par des moyens pacifiques. Ce n'est qu'après cela, et seulement à ce moment-là, que la

Corée du Nord pourra parler de dénucléarisation de la péninsule coréenne.

**M. Kim Ju Song** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je pense que la délégation de la Corée du Sud a la très mauvaise habitude de soulever des questions qui n'ont absolument rien à voir avec le droit de réponse qu'elle vient d'exercer. Elle ne cesse de changer de position sur diverses questions. En fait, je pourrais demander à la délégation sud-coréenne de s'expliquer de nouveau, car je n'ai absolument pas compris ce que le représentant de la Corée du Sud voulait dire en réponse aux observations que nous venons de faire.

Premièrement, je rejette totalement – même s'il est difficile de comprendre ou de saisir exactement ce qu'il a dit – les commentaires que le représentant de la Corée du Sud vient de faire. Deuxièmement, nous avons exprimé clairement et à plusieurs reprises notre position sur la question nucléaire dans la péninsule coréenne. Les Sud-Coréens doivent apprendre à s'exprimer et devraient en fait s'adresser au pays qui est à l'origine de ce problème nucléaire – à savoir les États-Unis –, et non à la République populaire démocratique de Corée.

*La séance est levée à 13 h 5.*